

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE



NEUILLY-SUR-SEINE

Mairie de Neuilly-sur-Seine
Conseil municipal du 15 novembre 2018

Étaient présents :

M. FROMANTIN (*sauf au point n°22-15112018*)

Mme FOURCADE

Mme HENROTIN- LE FLOC'H

Mme SFEDJ

Mme d'ORSAY

Mme KLEIN

Mme GELLE

M. LE STANG

M. ALARDET

M. WARNOD

Mme DESCHEEMAEKER

Mme LEBOULANGER

Mme SOUPLET

Mme MONIN

M. DUPONT

Mme BUCHETTE-PUYPEROUX

Mme de FOUGEROUX

M. GOURLEZ DE LA MOTTE

Mme BERTRAND

M. SCHINDLER

M. CHEYMOL

M. KARSENTY (*jusqu'à son départ en cours de séance*)

M. DUMONT

Mme MICHELANGELI

M. de FOUCAULT

Mme ATIEH

Mme QUINTIN

M. de ROQUETTE-BUISSON

M. BESSE

M. LEPIDI

Mme MAURIN FOURNIER

M. TEULLÉ (*jusqu'à son départ en cours de séance*)

Mme SAUVAN

M. KELLER (*jusqu'à son départ en cours de séance*)

Conseil municipal de la Ville de Neuilly-sur-Seine

15 novembre 2018

Mme BRANNENS
M. DODEMAN
M. GARRETA
Mme ZOUMMEROFF

Étaient excusés représentés :

Mme ETZENBACH-HUGUENIN	représentée par Mme HENROTIN-LE FLOC'H
M. PIRSON	représenté par Mme FOURCADE
M. LEGMANN	représenté par M. FROMANTIN (<i>sauf au point n°22-15112018</i>)
M. LARMURIER	représenté par Mme LÉBOULANGER
M. VINENT-GARRO	représenté par M. LE STANG
M. GAUTRAT	représenté par Mme DESCHEEMAEKER
M. JUSTON	représenté par M. GARRETA
M. GIRY-DELOISON	représenté par M. DUMONT
Mme BARRE	représentée par Mme D'ORSAY
Mme BENEZIT	représentée par Mme MONIN
Mme AUFFRET-MULLER	représentée par Mme SOUPLET
M. TEULLÉ	représenté par Mme MAURIN FOURNIER (<i>à compter de son départ</i>)

Étaient excusés non représentés :

M. FROMANTIN (*pour le point n°22-15112018*)
M. LEGMANN (*pour le point n°22-15112018*)
M. KARSENTY (*à compter de son départ*)
M. KELLER (*à compter de son départ*)

Secrétaire :

M. BESSE

Sommaire

I. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018.....	5
II. Décisions municipales.....	5
III. Délibérations.....	9
Première partie.....	9
1. Budget annexe Cinéma – Adoption du budget supplémentaire 2018.....	9
2. Budget annexe Logements sociaux – Décision modificative n°1 – Exercice 2018	9
3. Présentation du rapport Développement Durable 2018	9
4. Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2018	17
5. Débat d'orientation budgétaire de la Ville de Neuilly-sur-Seine – Exercice 2019	19
6. Rapport annuel des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de la SEMINE pour l'année 2017	31
Deuxième partie.....	35
Questions diverses.....	39

(La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. FROMANTIN.)

M. LE MAIRE.- Nous allons commencer, en procédant à l'appel des présents. Je vais demander à Bertrand BESSE de faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel des présents)

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci.

I. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

M. LE MAIRE.- Je vous demande donc d'adopter le procès-verbal de la dernière séance que vous avez reçu, et nous allons aborder les décisions municipales.

II. Décisions municipales

M. LE MAIRE.- Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Concernant le procès-verbal, vous m'avez dit au dernier Conseil que je devais recevoir des réponses aux questions pour lesquelles nous n'avions pas de réponse au cours du Conseil, que je n'ai pas reçues. De même, au Conseil municipal du 27 septembre. Donc, est-ce que ce serait possible, quand on pose des questions et que nous n'avons pas les réponses, que vous puissiez nous les transmettre une fois que vous en êtes engagé ? Merci.

M. LE MAIRE.- Ok. On regardera ça.

On revient sur les décisions municipales. Y a-t-il des questions ? Monsieur DODEMAN, Madame BRANNENS, Monsieur KELLER, Madame MAURIN FOURNIER. Monsieur DODEMAN. Et Monsieur LEPIDI.

M. DODEMAN.- Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai 4-5 questions ou observations à vous faire par rapport aux décisions. La première concerne la décision 583, relative à la campagne de sensibilisation contre les incivilités. Là, ce n'est pas une question mais une remarque parce que, à titre personnel, pour tout vous dire, je n'ai pas été convaincu par les tags sur les trottoirs, et je trouve cela même bizarre, voire paradoxal, de combattre les incivilités par des incivilités. Donc je voulais vous faire part de cette remarque, partagée par un certain nombre de personnes.

Une question sur la 587. C'est le marché relatif à la mission de contrôle technique dans le cadre des travaux de réaménagement de l'avenue Charles de Gaulle. Je siège à la Commission d'appel d'offres et je confirme qu'il n'y a pas eu d'appel d'offres sur cette mission de contrôle technique. Et donc c'est un marché qui est visiblement passé hors appel d'offres. Et je me posais la question, enfin j'étais un peu surpris de la procédure, puisque j'imagine qu'une telle mission de contrôle technique, avec la valeur financière qu'elle comporte, doit faire l'objet d'une procédure en CAO.

M. LE MAIRE.- Non. Je vous rappelle que les décisions municipales, c'est justement les marchés qui ne passent pas par appel d'offres, à cause des seuils. Donc c'est le principe. Les décisions, c'est justement ce qui relève d'une procédure adaptée, qui ne passe pas par l'appel d'offres, conformément à la législation. Voilà.

M. DODEMAN.- Parce que le seuil était inférieur à celui de... D'accord. On a passé des missions de contrôle technique justement en appel d'offres, en commission d'appel d'offres, et celle-ci me paraissait importante et je pensais que le seuil était au-dessus.

J'ai également une question sur la décision 637, qui concerne l'étude d'impact acoustique. Cela vient j'imagine compléter la carte du bruit réalisé par Bruitparif, il me semble, l'année dernière en septembre 2017. Est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, nous en dire plus ? Est-ce que c'est une étude qui porte sur Neuilly ou est-ce que c'est relatif également à votre projet concernant les contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle ?

M. LE MAIRE.- Non, cela n'a rien à voir avec les contre-allées. C'est, de mémoire, un marché lié au bruit des nouvelles installations du Jardin d'Acclimatation.

M. DODEMAN.- Et puis dernière question concernant la décision 639. A priori, sauf erreur de ma part, vous refaites le hall de la mairie et votre bureau. C'est bien cela ?

M. LE MAIRE.- Non, non, ce n'est pas le bureau. C'est mal rédigé. C'est l'accueil en bas et l'accueil au premier étage, l'étage sur lequel on est.

M. DODEMAN.- C'est de la réhabilitation,...

M. LE MAIRE.- Cela n'a rien à voir avec mon bureau. Voilà. Accueil au rez-de-chaussée et accueil du bureau du maire. Mais je ne refais pas mon bureau. Je vois où vous voulez en venir. Mais ce n'est pas mon cas, malheureusement pour vous.

M. DODEMAN.- Non, non, j'aurai été curieux de...

M. LE MAIRE.- Cela aurait été trop facile !

Ok. D'autres questions ? Madame BRANNENS.

Mme BRANNENS.- Oui, j'ai deux questions. La 603 qui concerne un marché de conseil sur la valorisation et l'évolution du patrimoine de la ville. C'est un marché sur 4 ans. Je voulais savoir quel était l'objectif poursuivi à travers ce marché, qu'est-ce qu'on cherchait.

M. LE MAIRE.- 603... Patrimoine immobilier de l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine. Non, ça c'est l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le suivi du projet de la Caisse de retraite du personnel navigant, liée à l'effet que cela peut avoir sur le Carreau de Neuilly.

Mme BRANNENS.- Non, la 603.

M. LE MAIRE.- Oui, c'est cela.

Mme BRANNENS.- Non, c'est un marché... Alors, attendez. À moins que je me sois trompée de numéro. 603 : « Prestation de conseil dans le cadre de réflexion sur la valorisation et l'évolution du patrimoine immobilier de l'avenue Charles de Gaulle ».

M. LE MAIRE.- Je vérifie et je vous réponds. On passe à la suivante, je vérifie en même temps.

Mme BRANNENS.- D'accord. La suivante, c'est la 642, qui concerne la clôture de la régie de recettes des tennis qui sont sous le pont. Et d'ailleurs, on voit dans la 628, ces courts de tennis sont exclus de ce qui est présenté. Je voulais savoir pourquoi est-ce que l'on clôture la recette ? Est-ce que ça veut dire qu'on va fermer les tennis qui sont sous le pont, que l'on va réouvrir le passage, sous le pont de Neuilly ?

M. LE MAIRE.- Non, c'est qu'on regroupe des régies. On n'en fait pas une par... On regroupe des régies pour simplifier la gestion.

Mme BRANNENS.- Et c'est avec quelle régie que c'est regroupé ?

M. LE MAIRE.- 603, on me confirme, c'est bien ça. C'est les groupements qui ont été saisis sur l'évaluation du patrimoine en vue de la négociation avec la Caisse de retraite sur l'évolution de l'immeuble. Donc c'est bien la réponse que je vous ai apportée.

Mme BRANNENS.- D'accord. C'est un immeuble qui se trouve donc avenue Charles de Gaulle ?

M. LE MAIRE.- Oui, c'est l'immeuble du Carreau de Neuilly, vous voyez, enfin l'immeuble qui est au-dessus. C'est un très gros immeuble, duquel la Ville est copropriétaire, petit copropriétaire, face à un autre acteur qui s'appelle la CRPN, la Caisse de retraite des personnels navigants. La Caisse de retraite du personnel navigant nous a dit qu'il voulait faire bouger son actif, ou le céder ou le transformer. Et comme on est copropriétaire au titre de la surface du Carreau de Neuilly et de l'étage au-dessus, on a mandaté une AMO, parce que c'est un immeuble qui a un impact et un volume considérables, pour bien comprendre les mouvements, les impacts, la valorisation, le sujet de cet immeuble, parce que ce n'est pas neutre pour nous. D'où cette AMO qui a été lancée.

Mme BRANNENS.- D'accord. Merci.

M. LE MAIRE.- Cette assistance à maîtrise d'ouvrage.

Je crois que c'était Monsieur LEPIDI. Madame MAURIN FOURNIER et Monsieur LEPIDI.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, merci. J'avais la 561. C'est un appartement pour utilisation précaire. Donc je voulais savoir comment se faisait-il que nous ayons des appartements qui soient conventionnés auprès de personnes pour des...

M. LE MAIRE.- C'est un logement de fonction. C'est le logement de fonction du cimetière nouveau à Nanterre.

Mme MAURIN FOURNIER.- C'est un logement de fonction pour une personne... ?

M. LE MAIRE.- C'est pour le gardien du cimetière.

Mme MAURIN FOURNIER.- Et c'est un logement précaire, donc que 4 mois.

M. LE MAIRE.- C'est parce que le bâtiment est touché par l'emprise possible d'une sortie de secours de la ligne 15 est, ouest, pardon, du Grand Paris Express. À ce titre-là, compte tenu qu'il y a une forme de gage ou de réserve sur une partie de notre bâtiment, on ne peut pas donner un bail sans souligner la précarité, due à la possibilité pour la SGP de mobiliser une partie de la parcelle pour son puits d'aération ou son puits de secours, d'une ligne qui est sans aéroporté. Donc ça ne veut pas dire que cette précarité sera activée. Mais, en tous les cas, on n'a pas de visibilité sur l'avenir de ce logement de fonction du gardien ou la gardienne du cimetière nouveau à Nanterre.

Mme MAURIN FOURNIER.- D'accord. Merci de cette information.

Sur la 639, dont on a parlé tout à l'heure. Alors, ce n'est pas pour savoir de quelle couleur sera repeint votre bureau. Mais, simplement, c'est un marché qui est déclaré sans suite pour deux raisons : d'une part parce que le degré de concurrence était faible. Or il s'agit d'une concurrence pour laquelle il y avait... Trois entreprises ont remis une offre. Et également, considérant que, à tout moment, une procédure de marché public peut être déclarée sans suite pour des motifs d'intérêt général. Je connais ces deux considérants, qui justifient le fait de ne pas donner suite. Et ce n'est pas vraiment sur ce marché-là que ça me pose question. Mais je voulais rappeler cet élément puisque, quand on a parlé du parking pour l'avenue Charles de Gaulle, vous nous avez expliqué qu'il n'était pas possible de relancer l'appel d'offres. Or sur ces deux éléments là, que l'on retrouve d'ailleurs de manière très régulière, qu'il s'agisse de motifs d'intérêt général, en particulier lorsqu'il n'y a qu'une seule offre qui est supérieure à l'estimation, il arrive très fréquemment que nous relançons l'appel d'offres.

Donc, voilà, je donne un exemple ici. Et, effectivement, je vous réinterpellerais sur le parking à ce sujet.

M. LE MAIRE.- Je crois que c'est quand même un peu plus compliqué que cela. Si aucune des réponses, même s'il y en a énormément, ne correspond à certains critères qui sont des critères fondamentaux de l'appel d'offres, vous ne pouvez pas donner suite, parce que vous accepteriez une solution qui n'est pas conforme aux besoins que vous avez. Quand en revanche vous avez un appel d'offres avec une seule réponse, qui est conforme aux critères fondamentaux qui sont ceux de l'appel d'offres, vous ne pouvez pas disqualifier le seul qui ait répondu, au motif qu'il est seul à avoir répondu. C'est ce qui fait la différence. Après, les critères varient, mais il y a des critères qui sont fondamentaux et s'ils sont respectés, l'appel d'offres et la réponse est régulière. Si, ce qui nous arrive, dans la diversité des réponses que l'on a, sur des éléments fondamentaux, personne ne correspond à ce dont on a besoin, à ce moment-là, on peut reporter cet appel d'offres.

D'autres questions ? Monsieur LEPIDI.

Mme MAURIN FOURNIER.- J'avais juste la 643. C'est le renouvellement de l'adhésion à l'Ecole de la Deuxième chance. Ce n'est pas une remise en cause pour moi sur l'adhésion de la Ville, mais c'est juste pour comprendre en quoi nous sommes partie prenante par rapport à l'Ecole de la Deuxième chance. Ou est-ce que c'est juste par solidarité ?

M. LE MAIRE.- C'est par solidarité. Il y a régulièrement un Neuilléen, ou 2, ou 3, qui sont dans les promotions de l'Ecole de la Deuxième chance. En revanche, on n'a pas envisagé de reconduire à partir de 2019. Mais on était engagé sur un cycle dans lequel 2018 était intégré. C'est pour ça que vous avez cette décision municipale.

Monsieur LEPIDI.

M. LEPIDI.- Ma question porte sur la décision 596.

M. LE MAIRE.- 696 ? 596.

M. LEPIDI.- A propos de la rénovation du Centre aquatique. 596. En fait, c'est parce que moi-même et notre députée Constance LE GRIP, nous avons été interrogés par des Neuilléens, qui nous ont dit : « c'est très étonnant que la piscine soit fermée depuis 3 semaines ». Alors, là, je vous interroge, je ne sais pas si c'est vrai ou pas. Mais en l'occurrence, la position qui leur a été dite, c'est qu'en fait la piscine était fermée parce qu'on la vidangeait. La vidange, 3 semaines, cela me semblait quand même excessif. J'ai dit : « non, ça ne doit pas être ça, c'est à cause des travaux qui sont faits de rénovation ou autres, je n'en sais rien ». Et donc je vous interroge là-dessus. Est-ce que vous pouvez dire 3 mots sur les travaux ou c'est que ça, c'est-à-dire « Mise en œuvre d'un revêtement composite décoratif dans le vestiaire du Centre aquatique » ?

M. LE MAIRE.- Absolument, vous avez la question et la réponse.

M. LEPIDI.- Il n'y a que ça ?

M. LE MAIRE.- C'est cela. On fait régulièrement des fermetures pour vidange, qui sont obligatoires, pour respecter le cadre sanitaire.

M. LEPIDI.- Oui mais ça, ça ne dure pas longtemps ?

M. LE MAIRE.- Les fermetures pour vidange sont de 15 jours. Là, elle était exceptionnellement de 3 semaines, puisqu'on a installé un revêtement qui empêche de glisser. On avait un carrelage qui était devenu glissant. On avait essayé, de mémoire, il y a 1 an ou 2, de l'améliorer pour qu'il soit moins glissant, et on a vu que ce n'était pas possible. Donc on a un revêtement composite, qui permet d'éviter ces glissements donc dans les vestiaires et dans les escaliers du Centre aquatique. C'est la raison pour laquelle il était fermé une semaine de plus que pour une simple vidange.

M. LEPIDI.- D'accord, merci pour la réponse. Mais, 15 jours, c'est long. C'est réglementaire ?

M. LE MAIRE.- Oui, oui.

M. LEPIDI.- D'accord.

M. LE MAIRE.- Absolument.

D'autres questions ? Très bien. Je vous remercie.

III. Délibérations

Première partie

1. Budget annexe Cinéma – Adoption du budget supplémentaire 2018

M. LE MAIRE.- On va passer à la délibération numéro 1, qui est purement technique, parce qu'il y a une erreur de synchronisation dans la saisie des données, que l'on a remontée sur ce budget annexe Cinéma, où on avait mis un certain nombre de détails qui n'entraient pas dans le logiciel de la DGFIP. C'est la raison pour laquelle on doit la repasser, avec un niveau de détail inférieur, de telle manière à pouvoir rentrer dans le logiciel. C'est purement une délibération correctrice sur la forme et qui n'amène rien au fond par rapport à la décision que vous aviez prise de l'adopter à un précédent Conseil.

Sauf si les avis ont changé sur le fond de cette délibération, je vous propose de la voter directement. Y a-t-il des votes contre ? (4 votes contre : M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLE, M. DODEMAN.) Y a-t-il des abstentions ? (1 abstention : Mme BRANNENS.) Cette délibération est adoptée.

2. Budget annexe Logements sociaux – Décision modificative n° 1 – Exercice 2018

M. LE MAIRE.- La deuxième délibération, c'est le budget annexe des Logements sociaux. C'est en particulier le calage par rapport aux avances de charges qui avaient été payées et qui sont, pour une quote-part, restituées après un état des comptes de charges auprès des locataires. Donc le mouvement de régularisation porte sur 15 000 euros.

Y a-t-il des commentaires ou des votes contre ? (Non.) Des abstentions ? (1 abstention : Mme BRANNENS.) Cette délibération est adoptée, avec l'abstention de Madame BRANNENS. Vote contre ? (Non.)

Mme BRANNENS.- Abstention sur les deux délibérations.

M. LE MAIRE.- Abstention sur les 2 délibérations, 1 et 2. C'est bien noté. Voilà.

3. Présentation du rapport Développement Durable 2018

M. LE MAIRE.- Délibération numéro 3, c'est la présentation par Françoise DESCHEEMAEKER du rapport sur le Développement Durable 2018. Je lui laisse la parole.

Mme DESCHEEMAEKER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, le rapport Développement Durable 2018 présente les différents programmes et actions entrepris à Neuilly en 2017. Il sera visible dès demain dans sa

version maquettée sur le site de la Ville. Sa sortie sera annoncée sur les réseaux sociaux et chacun de vous recevra un exemplaire du tirage papier très limité qu'il a été prévu de faire, comme chaque année.

Pour la première fois, le rapport comprend un chapitre sur le territoire Paris Ouest La Défense (POLD), sa gouvernance et ses engagements essentiels en matière de développement durable. Vous avez tous pu prendre connaissance de ce document, qui témoigne de la détermination de la Ville à progresser constamment sur chacune des six finalités essentielles du développement durable : lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, épanouissement des êtres humains, cohésion sociale et solidarité, production et consommation responsables, exemplarité de la collectivité.

Comme le champ est vaste et notre ordre du jour très chargé, je vais me contenter, pour faire court, de souligner trois engagements qui marquent particulièrement, parmi de très nombreux autres, le bilan de l'année 2017.

Premièrement, la dynamique de rénovation de l'éclairage public, avec une baisse de 22 % de la consommation en électricité en 2017, par rapport à 2016. Deuxièmement, la végétalisation, un des grands atouts de notre cadre de vie, est devenue une priorité en raison de ses effets majeurs, avec 6 030 mètres carrés d'augmentation de la surface d'espace vert en 2017. Troisièmement, la politique très volontariste de gestion et prévention des déchets, avec des résultats encore en augmentation positive en 2017, sur les trois axes de réduction, réutilisation et recyclage.

Après cet exposé, il vous est proposé de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport Développement Durable 2018. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Ça y est ta présentation est terminée ? (Oui.) Très bien c'était synthétique. C'est très « développement durable », pour ne pas user trop d'électricité avec le micro ! OK. Qui veut intervenir ? Madame BRANNENS, Monsieur DODEMAN, Madame MAURIN FOURNIER.

Mme BRANNENS.- Oui, j'ai plusieurs remarques sur ce rapport. En ce qui concerne les économies d'énergie, il est fait mention de 35 bâtiments concernés. Il y en a uniquement cinq qui sont cités. J'imagine qu'il faut y ajouter l'école Madeleine Michelis. Est-ce qu'on pourrait avoir la liste de ces 35 bâtiments ?

Mme DESCHEEMAER.- Je vais, comment dirai-je, peut-être laisser Monsieur le Maire répondre plus précisément sur cette question, mais je me suis naturellement renseignée très précisément. En fait, la liste des travaux, je ne l'ai pas exhaustivement couvrant l'année 2017, qui est la première année de réalisations importantes, en termes d'investissement, puisque le contrat a été conclu fin 2016. Il y avait 3 mois qui étaient peu significatifs. Donc dans la liste que vous voyez, Madame BRANNENS, moi, je ne peux pas personnellement vous dire si tous les travaux qui sont listés là ont bien été réalisés effectivement en 2017.

Ce que je sais, pour répondre indirectement à votre question, c'est qu'il y a eu un retard sur certains travaux. Les services sont en train en ce moment de chiffrer très précisément l'impact que les investissements ont sur l'année 2017, en termes d'économies. Mais à la fois pour la liste des travaux et, deuxièmement, pour le chiffrage de l'impact, je ne peux pas vous répondre avec précision. Je sais qu'il y a eu un décalage et que, du coup, il y a retard dans cet examen et cette analyse. Voilà.

Mme BRANNENS.- Donc je pose la question à Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci. En tous les cas, il n'y a aucun problème pour vous passer la liste des bâtiments. Quant à Michelis, elle n'est pas dedans, puisque c'est une école qui est en construction, donc il est évident qu'on la fait directement aux normes. On intègre directement toutes les normes dans la construction. Monsieur...

Mme BRANNENS.- Excusez-moi, j'ai plusieurs questions. Je vais peut-être toutes les lister et vous me répondrez après.

M. LE MAIRE.- Allez-y.

Mme BRANNENS.- En ce qui concerne les vélos, je déplore... Enfin, on ne parle que de Vélib'. Il n'est absolument pas question des vélos de tout un chacun. Je voulais savoir s'il y avait eu une réflexion sur l'usage des trottinettes, qui deviennent de plus en plus nombreuses, parce qu'il faut qu'elles circulent quelque part, dans un endroit de sécurité, et pour les personnes sur les trottinettes, et pour les personnes sur le trottoir.

En ce qui concerne les espaces verts, il est fait mention d'une trame verte à deux endroits, et en particulier sur un axe nord-sud entre les avenues qui se trouvent au nord de la Nationale 13 et le Bois de Boulogne. Je voulais savoir quelle avenue était visée.

En ce qui concerne l'eau, vous indiquez que c'est quelque chose de très important et vous avez tout à fait raison. C'est un bien commun. Et il est fait mention que la consommation d'eau potable est stable, malgré l'augmentation des surfaces végétalisées car, effectivement, il y a 10 forages dans la Ville. En fait, ces 10 forages représentent de l'eau gratuite, puisqu'on va la prendre directement à la source, si je puis dire. C'est quelque part un pillage des ressources naturelles. Je l'ai déjà dit et redit, mais je préférerais de beaucoup qu'il y ait des réservoirs d'eau de pluie, d'eaux pluviales. D'ailleurs, c'est quelque chose qu'on demande, qu'on impose aux nouvelles constructions. Donc ce serait peut-être bien... On impose aux nouvelles constructions de construire des réservoirs d'eaux pluviales. Ce serait peut-être bien que la mairie montre l'exemple. Je crois beaucoup à l'exemplarité. Je crois que ce serait bien qu'on le fasse aussi. Je sais qu'on a un réservoir, un seul, un petit réservoir.

En ce qui concerne les logements sociaux, on a une exigence qualitative, ce qui est très bien. Il ne semble pas y avoir d'exigence quantitative.

Dernier point, vous parlez de Neuilly, ville exemplaire. Je voudrais simplement rappeler les réserves qui avaient été faites lors de l'enquête publique, sur les travaux des contre-allées de la Nationale 13, avec en point numéro 1, un manque de concertation flagrant. Donc je ne suis pas tout à fait d'accord avec le terme « Neuilly, ville exemplaire ». Vous parlez des visites de quartier, qui ne sont pas... qui sont... C'est bien qu'il y ait des visites de quartier, mais ce n'est pas de la concertation. Il y a peu de personnes, et ce n'est en aucun cas de la vraie concertation.

L'an passé, j'avais déjà demandé, et vous aviez donné votre accord, à ce qu'il y ait un ordinateur en libre disposition, en libre accès, dans le hall de la mairie ou dans un endroit facilement accessible, pour justement essayer de combler *a minima* cette fracture informatique qui existe. On est un an plus tard. Il n'y a toujours pas cet ordinateur dans le hall de la mairie.

Pour résumer, il y a beaucoup d'indicateurs, ce qui est une bonne chose. Cependant, il manque toujours des perspectives qui permettraient de pouvoir faire, lors du rapport suivant, des comparaisons entre ce qui avait été envisagé et ce qui est réalisé.

M. LE MAIRE.- Merci. Vous avez encore une remarque ? Vous avez terminé, Madame BRANNENS ? (*Oui.*)
Monsieur DODEMAN.

M. DODEMAN.- Monsieur le Maire, les années passent et les rapports de développement durable se ressemblent, ce qui n'est pas normal. Je veux saluer naturellement les actions positives qui sont entreprises par la Ville. Vous les avez citées, comme par exemple les économies d'énergie, le recyclage des déchets, un certain nombre de politiques publiques qui sont déployées à la fois pour les personnes vulnérables, les personnes âgées et les personnes également atteintes d'un handicap.

Ceci dit, je voulais vous faire part de quatre remarques. La première est double puisqu'elle concerne l'aménagement des pistes cyclables. Chacun sait que Vélib' est devenu un gouffre financier. Le Groupe Bolloré va réclamer 40 millions par an à la fois à Paris et aux collectivités franciliennes pour essayer d'essuyer la perte financière. Et ma question est simple : est-ce que Neuilly va être mis à contribution et, si oui, à quelle hauteur ? Autrement dit, quelle est la note que Neuilly va devoir être amenée à payer ?

Deuxièmement, j'empiète un peu sur l'année 2018, mais vous évoquez la création d'une piste cyclable sur l'avenue de Madrid. Or ce n'est pas une piste cyclable qui a été créée, mais juste une bande, sur la route, le long des stationnements de voiture. Il suffit d'ailleurs d'ouvrir une portière pour renverser le cycliste. Pour moi, s'il y a bien un endroit stratégique où il fallait vraiment construire une piste cyclable digne de ce nom, c'est bien à cet endroit, entre le pont de Neuilly et le Bois de Boulogne. Vous imaginez les familles, les parents avec les enfants qui y vont. Et je ne comprends pas qu'on mette une simple bande pour accéder en vélo.

Alors, j'ai lu sur je ne sais plus quel rapport, que c'est parce qu'il y avait un rétrécissement de la chaussée au niveau du parc Saint-James. On a donc opté pour une simple bande. Et j'en suis vraiment très surpris parce que je ne comprends pas qu'en 2019, alors qu'on s'engage dans un projet colossal, qui est celui du réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle, eh bien on est incapable de trouver une solution pour créer une piste de vélo digne de ce nom, et sécurisante et sécurisée pour l'avenue Charles de Gaulle. C'est donc une remarque mais, là aussi, je veux bien quelques éléments complémentaires d'information, bien que je sais que je parle de 2018 et pas de 2017.

Un mot également sur Neuilly, ville exemplaire. Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit il y a un an, à savoir que tout est fait pour dissimuler la communication de l'opposition. Mais question précise, réponse précise : pourquoi les PV des conseils municipaux ne sont plus jamais publiés sur le site ? Et au passage, j'en profite pour féliciter Monsieur le Maire et votre adjointe Nathalie ETZENBACH, pour la une dont vous faites l'objet dans *Neuilly Magazine* et *Neuilly Journal*.

Enfin, troisième remarque : je suis également un peu surpris que l'on fasse mention du territoire POLD. Certes, c'est la première fois, mais alors que personne, mais vraiment personne, n'y voit de réels avantages. Ce n'est qu'une strate administrative supplémentaire nous imposant de multiples contraintes en termes de fonctionnement, de lisibilité et de fiscalité puisque, rappelons-nous, on est passé à côté d'une ponction supplémentaire de 10 M€. Donc le POLD n'a aucun impact positif et concret sur les habitants, dont tout le monde ignore d'ailleurs l'existence.

Pour autant, puisqu'il faut jouer le jeu, je vois qu'il y aura ou il y a déjà un axe majeur vert, qui est un axe cyclable de 50 kilomètres qui va traverser les 11 communes. Bon, dont acte. Et je trouve, voilà, qu'il serait peut-être intéressant de réfléchir à la mise en place de navettes qui pourraient par exemple relier les mairies entre elles ou les lieux culturels. Même si je désapprouve totalement le territoire tel qu'il existe aujourd'hui, cela pourrait quand même renforcer son unité et sa cohésion. Voilà une proposition dont je voulais vous faire part.

M. LE MAIRE.- Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, Monsieur le Maire. Je voudrais d'abord remercier la présentation qui nous a été faite, succincte et très précise. En revanche, sur le rapport lui-même, je dois dire que, encore une fois, cet exercice qui pourrait être tout à fait passionnant, a le défaut de n'avoir aucune ambition, c'est-à-dire de ne pas présenter effectivement les objectifs, cela a été dit tout à l'heure par ma collègue, sur le fait de pouvoir comparer, de pouvoir évoluer. Vous avez présenté tout à l'heure, en disant que c'était des réalisations 2017. Quand on parle du Théâtre des Sablons, il n'a pas été ouvert en 2017. Donc je ne crois pas que ce soit tout à fait restrictif. Et du coup, nous sommes un peu noyés dans beaucoup d'informations, qui sont du passé, qui ne donnent pas forcément les progrès de ce qui s'est fait en 2017.

Alors, moi, j'ai trois éléments, quatre éléments même, principaux, et puis des petites questions. En ce qui concerne le développement durable, à un moment donné, et l'un des grands chapitres de ce développement durable, c'est lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère, c'est préserver la biodiversité, et protéger les milieux et les ressources.

Alors, je suis là aussi, comme ma collègue, un peu désolée que l'on ne parle pas suffisamment de l'eau. C'est un sujet qui m'importe depuis longtemps mais c'est vrai qu'aujourd'hui, vu les travaux que nous faisons et les travaux qui sont malheureusement envisagés, on a quand même une vraie réflexion qu'on devrait mener sur l'eau, en particulier sur les trajets de l'eau et sur leur possibilité, la possibilité qu'elle a de s'exprimer, sachant que l'on fait des cuvelages et des tunnels et des parkings. Donc je pense que ce serait intéressant d'y réfléchir, à l'aune de

l'ensemble de ces travaux. Et on n'en parle absolument pas dans... Ça fait partie quand même du développement durable.

Quand vous parlez de l'épanouissement de tous les êtres humains, je ne suis pas très sûre que d'imaginer des promenades le long d'une autoroute soit pour un épanouissement des êtres humains.

En ce qui concerne la notion de créer du lien social, il nous est donné une information sur les 27 % des plus de 60 ans. Je trouve qu'il serait intéressant d'avoir des statistiques sur Neuilly pour les plus de 80 ans, parce que se posent des problèmes spécifiques aux personnes âgées de 80 ans, non seulement en termes de lien social – je ne suis pas sûre qu'à 60 ans, ce soit très représentatif. En revanche, à 80, il y a des vraies questions qui se posent, et en particulier des réflexions sur la mobilité, d'autant plus qu'on envisage, donc vous envisagez l'interdiction d'utilisation de leur voiture, et des personnes à 80 ans ont besoin de mettre en place une mobilité. Dans la création du lien social, si on veut lutter contre la solitude, on pourrait se poser des questions.

Maintenant, en ce qui concerne le détail, moi j'ai plusieurs questions. J'ai été interpellée par un certain nombre de Neuilléens dans le domaine du tri, sur la problématique du nombre de passages avec la possibilité d'avoir les nombres de bacs suffisants. Certains m'ont dit, au bout de quelques jours, on est obligé de tout mettre dans le bac général, parce qu'il n'y a pas assez de bacs de tri. Alors, c'est une question qui rentre dans le développement durable, si on veut faire progresser les uns et les autres.

En ce qui concerne les économies d'énergie, vous avez souligné 22 %. 22 % d'économies d'énergie, c'est intéressant. On a un montant en euro qui est de 3,8 millions en termes d'investissement. Je voulais savoir... Ce qui représente quand même 4 600 000 en T.T.C. Je voulais savoir à combien, quel était le montant des 22 %, à quoi cela correspondait en montant d'euros.

En ce qui concerne le sport, on donne aussi des chiffres : 12 500 adhérents. C'est vrai que c'est bien pour les associations sportives. Ce qui serait intéressant, c'est aussi de savoir si c'est 12 500 Neuilléens ou si nous accueillons d'autres collectivités.

De la même façon, on se glorifie, pour les enfants, d'avoir 500 enfants accueillis en mode de garde. Ce serait intéressant de le mettre à la lumière du nombre d'enfants de 0 à 3 ans qui existent à Neuilly, et de se poser peut-être des questions sur l'accompagnement de la garde d'enfants d'une autre façon que uniquement par des structures collectives, qui sont, vu le prix au mètre carré à Neuilly, des solutions très chères. Mais il y a d'autres façons de faire qui pourraient, là aussi, trouver des solutions, en particulier pour les femmes qui travaillent.

J'ai encore deux questions. En ce qui concerne la sécurité, c'est la page 15 de l'élément, vous vous glorifiez des 48 caméras. Donc tant mieux. C'est vrai que, petit à petit, vous avez été amené à enfin envisager de développer le nombre de caméras. Si on se réfère aux conseils municipaux du début, vous étiez parfaitement contre. Néanmoins, nous sommes encore très loin de la nécessité et du besoin.

Moi, j'avais une question. C'était de savoir si le PC avait évolué, c'est-à-dire qu'avant il n'y avait que deux, je crois, personnes qui pouvaient regarder les écrans. Et je voulais savoir si l'ensemble de ces 48 caméras était également utilisé à la verbalisation. Parce que les mettre uniquement pour la sécurité, si elles sont utilisées pour la verbalisation, c'est une interrogation que l'on peut avoir.

Et puis c'est vrai que les deux derniers chapitres sont quand même un peu interpellant, c'est-à-dire Neuilly-sur-Seine, ville exemplaire et transparente : non, on ne peut pas dire ça. Mon collègue l'a dit sur les réflexions ou les propositions que l'opposition peut avoir, mais j'allais dire même votre majorité, puisqu'il n'y a pas l'autorisation qu'elle puisse s'exprimer. Donc je pense que la transparence, l'information, là, quand même, il ne faut pas faire un chapitre sur ce sujet.

Quant à POLD, il y a 90 conseillers, très bien. Moi, ma vraie question, c'est, pardonnez-moi et ce n'est pas une injure individuelle, mais : à quoi ça sert ? Combien ça coûte ? Et puis, effectivement, je pense qu'on pourrait vraiment éviter de le mettre dans le développement durable, en termes d'information.

Et le dernier point, c'est la dernière page, la page 19, où vous parlez de faciliter les déplacements et d'assurer l'équilibre résidentiel et autres, en particulier professionnel. Moi, j'ai une vraie interrogation là-dessus, parce que votre attitude, qui est d'envisager l'avenir et déjà de faire venir – on aura l'occasion d'en reparler dans le débat d'orientation budgétaire – des grandes entreprises, et donc de faire cet équilibre, de déséquilibrer finalement ce qu'était Neuilly en termes de résidentiel et de professionnel, je pense que, justement, c'est une vraie question qu'il faudrait qu'on se pose. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur KELLER.

M. KELLER.- Oui. Bonsoir Monsieur le Maire, mes chers collègues. Pour notre part, cela fait la troisième année consécutive que nous nous réjouissons du rapport Développement Durable présenté par notre collègue Françoise DESCHEEMAER. Même si certaines finalités avancées peuvent paraître excessivement ambitieuses, voire même démesurées à l'échelle de la ville, comme par exemple – je cite – « permettre l'épanouissement de tous les êtres humains » ou « lutter contre le changement climatique », effectivement, nous trouvons que les actions présentées vont dans l'ensemble dans le bon sens. Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur LEPIDI.

M. LEPIDI.- Un mot simplement sur POLD. Franchement, je me demande s'il faut faire de la publicité à ce machin parce que, je crois que, de façon unanime, je peux dire largement majoritaire, y compris dans cette salle, j'imagine volontiers que l'on est tous contre cette espèce de millefeuille qui nous est imposé et qui nous pose beaucoup de problèmes. Voilà. Soyons clairs. Ne faisons pas de publicité à ce genre de chose qui ne sert à rien.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci pour toutes ces remarques. Je vais revenir sur quelques-uns des points. Sur le dernier d'abord, puisque vous avez évoqué les uns et les autres POLD. Il n'est pas question de faire de la publicité. Simplement, la loi a intégré des établissements publics territoriaux. Ils existent. Ça ne vous a pas échappé qu'on leur a transféré, de par la loi, des compétences qui sont assez stratégiques, comme celle de l'urbanisme ou celle du ramassage des ordures ménagères. Voilà. Donc, en parler, c'est simplement intégrer dans le paysage que ce rapport nous demande d'intégrer, une réalité institutionnelle qu'est l'existence d'une intercommunalité, à laquelle sont transférées un certain nombre de compétences. Ce n'est pas un sujet de publicité, de dire c'est bien, c'est mal. Il y a une réalité, il y a un transfert, il y a une activité. Après, c'est un autre débat, vous voyez, la pertinence du schéma de gouvernance territoriale. Il y aurait beaucoup à dire sur la superposition des strates. On est, je crois, tous d'accord là-dessus. Pour autant, voilà, le débat sur le développement durable n'est pas un débat sur la construction territoriale. Voilà.

Sur l'eau, on est bien entendu conscient des enjeux de l'eau. Vous savez que, là aussi, l'eau est régie par un syndicat intercommunal qui, lui-même, transfère à un concessionnaire la gestion de l'eau. Donc on est tous très mobilisés, dans ces syndicats intercommunaux et dans les contrats qui sont passés avec les concessionnaires. On a, au niveau de nos services, des règles du bon usage de l'eau pour pas qu'il y ait de perte et que tout cela soit optimisé. Je vous rappelle qu'une des premières mesures qu'on avait prises, c'était notamment d'être très parcimonieux sur l'usage de l'eau potable pour le nettoyage des rues et de la voirie de Neuilly, sur lequel on avait réduit très très significativement cette utilisation.

Sur les personnes très âgées, il y a un suivi, qui est fait par le CLIC, un suivi qui est très précis, puisqu'il y a un fichier de toutes les personnes très âgées. Ce fichier, il est activé très régulièrement pour vérifier que ces personnes ne sont pas isolées, ne sont pas seules. Il y a une véritable relation avec elles et une observation de la manière dont ils évoluent par les services spécialisés. Et il y a, de notre part, la volonté de mettre en place des structures qui soient adaptées pour leur accueil, des EHPAD ou des maisons spécialisées. Il y a deux projets qui sont en cours, sur lequel un agrément a été donné d'ailleurs par le Conseil départemental, qui est boulevard du Château, et un qui fait l'objet d'un projet avenue du Roule, à côté des logements étudiants. Donc on saisit au maximum les opportunités pour justement avoir des réponses, à la fois en termes quotidiens, pour suivre ces populations, et puis bien entendu en termes de réponse plus durable, au travers d'établissements spécialisés.

Sur le tri, ceux qui souhaitent des bacs supplémentaires, il suffit de les demander, vous voyez. Donc les services sont à la disposition des copropriétés. J'avais un déjeuner à midi avec plusieurs présidents de copropriétés. Voilà. Le sujet est connu par la plupart des syndicats et des présidents de conseils syndicaux. Ils peuvent à tout moment demander un bac supplémentaire, si c'est pertinent par rapport au volume qui est à récupérer.

Sur le montant des économies liées à la performance énergétique, c'est un calcul qui sera fait, puisque, de toute façon, on a les données et le coût des bâtiments, donc le rapprochement entre les coûts avant les préconisations du prestataire et les travaux réalisés, et le coût après, c'est forcément quelque chose qu'on aura. Et donc on pourra petit à petit – je vous rappelle que ce contrat, il est assez récent – petit à petit intégrer de façon très concrète le coût.

Sur les Vélib', sur le coût des Vélib', il n'y a pas de changement par rapport à la délibération qu'on a passée sur les Vélib'. Il n'y a aucun changement. Donc le coût des Vélib', c'est le coût tel qu'il a été délibéré dans notre Conseil municipal. Donc je ne vois pas les dérives auxquelles vous pouvez évoquer. Il n'y en a pas aujourd'hui, il n'y a pas de factures cachées de Vélib'. Il n'y a pas à ma connaissance de factures supplémentaires au titre de Vélib'. Je vous invite à vous reporter à la délibération que l'on avait passée là-dessus.

Sur les logements sociaux... Là aussi, on ne va pas reprendre le débat. Mais si la Ville est en retard, c'est qu'elle ne peut pas, c'est qu'elle n'a pas les moyens de faire. Et encore, je vous rappelle que ce constat, il n'est pas celui de la Ville ; il est celui de l'État. C'est l'État qui dit : « la Ville n'a pas la possibilité de faire l'objectif qui lui est attribué ». Voilà. C'est le préfet qui le dit, c'est le préfet qui l'écrit et qui autorise même à ce que, ensemble, le préfet, l'État et le maire puissent défendre cette position au sein de la Commission nationale du logement tous les trois ans. C'est la troisième fois qu'elle a été saisie par le préfet sur la base du décalage entre les objectifs de la loi SRU et la réalité de ce qui est possible à Neuilly. Je vous rappelle enfin, et vous le savez, que, depuis 10 ans, le droit de préemption a été transféré à l'État, comme la loi nous le demande, et que si c'était de la mauvaise volonté de la part de la Ville, à ce moment-là, on pourrait tout à fait interroger l'État, depuis 10 ans, sur qu'est-ce qu'il a fait en termes de logement social. Donc je vous renvoie vers le préfet, et vous pouvez lui poser la question. Il vous répondra probablement dans exactement les mêmes termes que les miens ce soir.

Sur la piste cyclable/bande cyclable, là aussi, je vous renvoie à une discussion qu'on a déjà eue, c'est-à-dire que la préconisation n'est plus aux pistes cyclables. Après, chacun peut avoir son idée sur la question. C'est les prescriptions du ministère de l'Équipement qui nous dit : « les pistes multiplient par 3 le nombre de croisements, à cause du développement des intersections. Et il est plus dangereux de multiplier les intersections, plutôt que de mettre sur une bande cyclable ». Donc il y a un compte rendu que vous pouvez aller revoir, et je tiens à votre disposition les préconisations du CERTU, enfin du ministère de l'Équipement, sur le risque des pistes cyclables. Je suis d'accord, c'est un retournement d'approche puisque, il y a quelques années, on nous disait l'inverse. Pour autant, je crois et on l'a dit dans ce Conseil, puisque j'avais cité le chiffre – je crois que c'était lié à une réponse de Madame BRANNENS –, que cela augmentait de 14 fois le risque d'accidents quand on mettait des pistes cyclables. Voilà. Donc il y a des gens dont c'est le métier, auxquels on peut faire confiance, qui ont étayé cette réponse, dont la Ville tient compte dans son dispositif.

Sur les caméras, moi je suis curieux de voir, Madame MAURIN FOURNIER, le rapport où j'ai dit que j'étais contre. Je n'ai jamais dit que j'étais contre. Sortez-moi, puisque vous avez les archives que j'ai sans doute pas, mon opposition contre les caméras.

Mme MAURIN FOURNIER. - Pas de problème. D'accord.

M. LE MAIRE. - Donc je n'ai jamais été contre les caméras. J'ai simplement demandé à ce qu'on ajuste le besoin par rapport à des réalités, à des réalités de besoin, à des réalités liées à ceux-là encore une fois dont c'est le métier, les services de police, qui nous indiquent quelles sont les caméras, le nombre et les lieux où les installer. Donc, voilà, je n'ai pas été contre les caméras, y compris il y a 10 ans, quand j'ai été élu. Simplement, je demandais à ce que le déploiement soit conforme à des besoins et j'en appelais à la Police nationale à l'époque pour qu'ils nous conseillent sur l'implémentation des caméras.

Les zones de verbalisation : là aussi, je vous renvoie à des Conseils. C'est des sujets qu'on évoque régulièrement. La verbalisation par les caméras, ce n'est pas possible sur toutes les caméras. Donc on a eu une délibération, mais vous ne vous en rappelez sans doute pas, sur lequel l'agrément a été donné d'utiliser le réseau de caméras sur un certain nombre de zones. Cet agrément est demandé auprès du préfet. Il faut l'étayer par des sujets et des données liées au trafic et aux difficultés qui sont posées à la Ville. Donc on a eu des délibérations qui autorisaient la Ville à utiliser la vidéo-verbalisation dans certaines zones, et vous l'avez vu passer parce que vous avez dû voter, pour, contre ou abstention, je ne sais plus, mais en tous les cas ces délibérations sur la vidéo-verbalisation ont déjà été produites lors de notre Conseil. Et donc je vous confirme que ce ne sont pas les 48 caméras qui servent à la vidéo-verbalisation. Voilà.

Sur le déséquilibre logements/bureaux, bureaux/logements, il n'a jamais été transformé de logements en bureaux. Il a été transformé des bureaux en logements – c'est l'opération notamment qui est menée avec Bouygues et SOGEPRAM sur l'île de la Jatte –, mais il n'a jamais été transformé de logements en bureaux. On n'a pas le droit de le faire, de toute façon. Pour une ville carencée, on n'a pas le droit de le faire. Donc le déséquilibre ou la dénaturation que vous évoquez, tout simplement, n'est pas une réalité. Quand bien même on souhaiterait le faire, ce n'est pas possible. Donc les grandes entreprises qui s'installent, s'installent dans des immeubles de bureaux, qui ont une destination de bureau, qui l'ont depuis des années, mais ce n'est pas des logements qui sont supprimés au bénéfice des bureaux. Il n'y a aucun... Et si quand bien même, encore une fois, quelqu'un le fait – ça se fait de temps en temps sur des petites surfaces –, la loi oblige à reconstituer la même surface en logement ailleurs. Quand je dis que ça se fait, ça se fait sur généralement un appartement qui devient un bureau, et sur lequel le propriétaire... Et encore, les cas sont très très rares. On a peut-être un ou deux cas depuis le début du mandat. Le propriétaire doit reconstituer la contrepartie, pour ne pas changer l'équilibre logements/bureaux. Donc cette affirmation comme quoi on détruirait du logement en créant des bureaux est totalement fautive. Je ne sais pas d'où vous la tenez, elle n'existe pas.

Voilà quelques-uns des éléments que je pouvais porter à votre connaissance sur ce rapport, qui est encore une fois un point d'étape. Donc ce rapport, il n'est pas anormal qu'il fasse un bilan. Et donc faire un bilan, ça veut dire aussi ne pas s'arrêter aux simples réalisations de l'année, mais porter dans le rapport le point, le bilan, l'état des lieux de tout ce qui a été fait dans un certain nombre de domaines qui encore une fois sont pointés également dans la configuration que doivent avoir ces rapports. Voilà.

Monsieur DODEMAN.

M. DODEMAN. - Excusez-moi, sur la publication ou la non-publication des PV des conseils municipaux, quelle en est la raison ?

M. LE MAIRE. - Pardon ? Je n'ai pas entendu.

Mme FOURCADE. - La publication des PV du Conseil Municipal.

M. LE MAIRE. - Oui, quel est le sujet ?

Mme FOURCADE. - Ils ne sont pas mis en ligne.

M. LE MAIRE. - Ils sont publiés là où c'est légal de le faire.

M. DODEMAN. - Avant, et maintenant il n'y a plus.

M. LE MAIRE. - La mise en ligne n'est pas un des moyens de distribution. C'est l'affichage. Et ils sont affichés conformément à la loi et strictement dans le cadre de la loi. Je crois qu'on a déjà eu...

M. DODEMAN. - Ça permet donc à moins de gens d'y avoir accès.

M. LE MAIRE.- En tous les cas, voilà, il y a des règles. Encore une fois, et on a déjà eu l'occasion d'en parler, on applique strictement la règle, pour une question d'équité, parce que vous soulignez vous-même... L'un d'entre vous a souligné l'accès au numérique. Le média sur lequel tout le monde a accès, c'est l'affichage. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, l'affichage est le seul support obligatoire pour la publication de ces documents, pour la diffusion ou la publicité plutôt de ces documents.

Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Mais si l'affichage ou l'élément imprimé est très important par rapport au numérique, pourquoi votre *Lettre* est devenue informatique et n'est plus distribuée en papier, Monsieur le Maire, si vous voulez une transparence et une diffusion maximale de l'information ?

M. LE MAIRE.- On s'en tient encore une fois aux dispositions légales. Voilà. C'est tout. Et si on n'était pas sur les dispositions légales, vous nous diriez : « ah, mais comment ça se fait que vous allez au-delà, et que vous ne vous en tenez pas à ce que la loi vous oblige à faire ? » Donc c'est un débat sans fin, vous voyez, puisque quand on va un peu plus loin, vous nous reprochez de le faire. Quand on s'en tient à la loi, vous nous reprochez de nous en tenir aux textes. Donc, moi, je préfère m'en tenir aux textes, comme cela, il n'y a pas besoin de débattre. Voilà.

D'autres sujets ?

En plus, c'est le compte rendu sommaire et pas le PV – merci de cette précision – qui doit être affiché.

Y a-t-il, sur ce rapport... On doit voter sur le rapport, Madame HUBAUD ? On vote pour noter qu'on a pris acte. On ne vote pas sur le contenu, on vote pour bien noter que l'on est d'accord, que l'on a pris acte du rapport, mais pas sur le fond du rapport. Voilà. Donc est-ce que tout le monde est d'accord pour voter sur le fait d'avoir pris acte de ce rapport ? (*Oui.*) Je vous remercie. On a pris acte. Et j'ai bien noté que tout le monde n'était pas forcément d'accord sur le contenu de ce rapport et sur les préconisations.

4. Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2018

M. LE MAIRE.- Nous avons un deuxième rapport obligatoire chaque année, c'est celui en matière d'égalité femmes-hommes. Donc point d'étape 2018. Et c'est Marie-Claude LÉBOULANGER qui doit présenter ce rapport.

Mme LÉBOULANGER.- Effectivement, Monsieur le Maire, chers collègues, préalablement au débat d'orientation budgétaire, les communes doivent présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, selon la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Le contenu est fixé par le décret 2015-761 pour les collectivités territoriales.

Comme vous le savez, celui-ci se présente en deux parties. La première montre les éléments de suivi de la gestion des ressources humaines des services au 31/12/2017. Et, dans la seconde partie, sont décrites les actions de la politique municipale spécifiquement dédiées à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.

En lisant ce rapport, vous avez pu effectivement voir qu'il est bien voisin de celui de l'an passé. Bon, cependant, nous pouvons noter quelques points. D'abord, dans la première partie, les effectifs féminins de la Ville ont augmenté d'un point (54 % ; ils étaient de 53 en 2016), ainsi qu'un point de plus dans la catégorie A (68 % ; 67 en 2016). Tous les autres chiffres sont très voisins, comme vous pouvez le voir, et la répartition par filière reste toujours très traditionnelle. Une nouveauté néanmoins : le télétravail, pour les agents de la Ville, a été mis en place le 1^{er} octobre 2018, voté par le Conseil dernier le 26 septembre. Dix agents à ce jour ont signé un accord et la première année d'application du télétravail sera une année évidemment expérimentale. Il sera intéressant l'an prochain de voir justement la progression ou non de cette application.

Dans la seconde partie, donc la politique pour la Ville, il faut noter la poursuite d'une politique familiale au plus près des besoins des familles, dont le retour – là, il faut le noter – à la semaine de 4 jours, après consultation à

l'automne 2017 sur les rythmes scolaires. Ce rythme scolaire est jugé est plus propice aux apprentissages et améliore les conditions de confort et d'accueil des enfants.

La poursuite des actions spécifiques facilitant l'accès à l'emploi des femmes : l'espace Emploi voit confirmer son rôle d'acteur majeur dans la situation des Neuillénnes qui souhaitent trouver ou retrouver un emploi. Et en termes d'entrepreneuriat, on peut dire maintenant que la moitié des adhérents de Neuilly Lab sont des femmes. Le nombre d'entreprises créées par les femmes en 2017 à Neuilly Lab a été de 27, sur un total de 49, soit plus de la moitié. Il n'était que le tiers en 2016.

La poursuite de l'accompagnement des plus fragiles : apporter une aide spécifique aux femmes en situation précaire. Et là, on voit que le CCAS connaît une augmentation importante des femmes isolées. Je reprends les chiffres : 11 en 2015, 24 en 2016, 31 en 2017. Et en 2017, ce sont 31 % des bénéficiaires des secours d'urgence sont des femmes, des femmes seules, 15,6 des femmes avec enfants.

Donc je pense qu'il vous est demandé aussi de prendre acte de ce rapport sur la situation donc en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Les chiffres et statistiques que vous avez vus dans le rapport concernent l'année 2017, mais ils sont présentés dans un bilan daté du 1^{er} janvier 2018, d'où son nom titré « Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2018 », ce qui était une petite ambiguïté, puisqu'on parlait de 2017, mais le rapport, c'est 2018.

M. LE MAIRE.- Merci. Qui veut prendre la parole sur ce rapport égalité femmes-hommes ? Madame BRANNENS.

Mme BRANNENS.- Je n'ai pas beaucoup de commentaires. Effectivement, le télétravail est un peu hors sujet puisque cela s'arrête au 1^{er} janvier 2018, là. La présentation, le rapport, c'est sur l'année 2017. C'est ce que vous avez dit ? D'accord. Donc on verra l'an prochain.

M. LE MAIRE.- Rapport 2018 sur les données 2017. Voilà.

Mme BRANNENS.- Oui, je voulais simplement faire remarquer que, comme partout, on avait encore des marges de progression, puisque ce sont les femmes qui, pour l'essentiel, ont des temps partiels, et ce sont les hommes qui, pour l'essentiel, font des heures supplémentaires, d'où le delta des salaires, qui est de... Je crois que ça fait à peu près 14 %, puisque c'est 1 816 euros en moyenne pour les femmes, et 2 073 pour les hommes. Donc on a encore des marges de progression.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur DODEMAN.

M. DODEMAN.- Oui, Monsieur le Maire. Je voulais juste rebondir... D'abord, effectivement, on en prend acte et c'est un rapport qui est intéressant et qui met à l'honneur la place de la femme à Neuilly. Dans son fonctionnement interne, au niveau des ressources internes, effectivement, il y a plus d'agents féminins que masculins et il y a plus de promotions féminines que masculines. Donc dont acte. Madame BRANNENS l'a dit, il y a un écart de salaire en faveur des hommes d'environ 250 euros, qui s'explique. Alors, certes c'est un chiffre brut, mais je trouve que ce serait intéressant de le mettre en perspective, soit par exemple avec le chiffre de l'année dernière, soit avec le chiffre des autres communes ou du département. Est-ce que vous l'avez ? Est-ce qu'on pourrait éventuellement le connaître ?

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur LEPIDI.

M. LEPIDI.- Un mot simplement pour exprimer aussi ma solidarité. Et là, de ce point de vue, il n'y a pas du tout d'antagonisme. On ne peut que se féliciter du fait que nous luttons pour l'égalité entre les hommes et les femmes et c'est une très bonne chose. Donc j'approuve évidemment ce qui est fait. Je pense que c'est même une anomalie que de se dire qu'on soit obligé aujourd'hui de faire cela et quasiment que la loi oblige à ce qu'on appelle la parité

– c'est un bien gros mot –, alors que ça devrait être un élément naturel, qui refléterait largement tous les foyers français. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres interventions ? Voilà. Et vous remarquerez que la tribune est très majoritairement féminine.

Sur le sujet des heures supplémentaires, ce n'est pas bien entendu un choix de la ville. Tous les agents ont accès, dans les services dans lequel ils travaillent, à la possibilité, pour autant que l'activité le justifie, de faire des heures supplémentaires. Donc qu'on soit bien clair là-dessus : il n'y a pas de fléchage de qui bénéficie des heures supplémentaires, avec une prime aux hommes par rapport aux femmes.

On prend acte également, on vote sur le principe de prendre acte de ce rapport. Donc je vous remercie d'avoir pris acte de ce rapport.

5. Débat d'orientation budgétaire de la Ville de Neuilly-sur-Seine – Exercice 2019

M. LE MAIRE.- On passe donc à notre cinquième délibération, qui est notre débat d'orientation budgétaire. Voilà. Le débat d'orientation budgétaire, il prend un certain nombre de données et il produit un certain nombre d'orientations, de choix ou de principes. Les données qui sont prises en compte sont d'abord quelques données générales sur les perspectives dans lesquelles devrait s'inscrire notre budget 2019, donc à la fois un contexte national sur lequel on peut raisonnablement penser que la croissance sera autour de 1,7 %, un contexte sur lequel on peut tabler sur un déficit public probablement autour de 2,8 % du PIB, un phénomène dont on mesure mal quel sera l'impact sur la croissance, *via* son impact sur la consommation, c'est le prélèvement à la source, qui peut avoir des effets de prudence sur la consommation et, de ce point de vue, avoir un impact sur les perspectives de croissance 2019. On a également, à partir de 2019, ce démarrage de parcours liés à la taxe d'habitation. Donc je vous rappelle que le dégrèvement va opérer entre 2018 et 2020, pour passer de 30 à 100 %, et donc avec là aussi un fait nouveau dans la construction des budgets municipaux, et donc de nos orientations budgétaires. Voilà. Dont on sait que, *a priori*, le taux et les abattements seront intégrés dans le dégrèvement sur la base donc des chiffres 2017.

On a un deuxième sujet un peu contextuel : c'est l'évolution des dotations de l'État. Donc je vous rappelle qu'il y a trois dotations de l'État : la dotation globale de fonctionnement, la dotation de solidarité urbaine (la DSU), et la dotation de solidarité rurale. Voilà.

La DGF, puisqu'il y a eu beaucoup de débats cette année sur l'évolution de la DGF, elle a été stabilisée. Elle est en gros à 27 Md€. Donc elle sera quasiment neutre ou en baisse pour des villes, d'autant que l'État a accru le phénomène de péréquation verticale, c'est-à-dire moins de DGF pour les autres ou moins de telle ou telle dotation, enfin moins de DGF souvent, et plus d'autres dotations pour certaines communes, plus de DGF, plus de dotations de DSU, plus de dotations de solidarité rurale. Donc cette péréquation verticale, elle opère un système de vases communicants entre les différentes dotations de l'État et donc la stabilisation de l'un, c'est moins de recettes pour l'autre ; moins de recettes pour l'un, c'est plus de recettes pour l'autre. Donc l'enveloppe de ces dotations est de plus en plus fermée. Et donc les arbitrages se font à l'intérieur de cette enveloppe. Pour nous, on sera toujours dans une baisse de la dotation, et on sera probablement, en 2020, avec une DGF nulle pour la Ville de Neuilly. Certaines communes ont déjà atteint ce seuil de DGF nulle, voire dans certains cas de DGF négative.

Il y a également un phénomène de péréquation horizontale, la péréquation verticale étant celle par laquelle évolue notre dotation de fonctionnement. Et cette péréquation horizontale qu'on connaît bien, puisqu'elle a été un sujet de préoccupation compte tenu de son explosion en 2016, sur lequel la ville est un gros contributeur, comme vous le savez, elle paye en gros 9 millions de FSRIF et 1,5 million de FPIC... Cette péréquation horizontale a été corrigée de manière très significative grâce au recours qui a été fait par la Ville auprès du Conseil d'État, après les ponctions de 2016 qui montaient de 9 millions d'euros, et qui atteignaient – vous avez un schéma dans le document du DOB – qui atteignaient quasiment 20 M€ de prélèvement. Et donc le FPIC est retombé à 1,2 million. Et on a une très légère baisse sur le FSRIF, grâce au fait que, nos dépenses diminuant et que le FSRIF est assis sur le

niveau de dépense, les efforts qui sont faits en matière de maîtrise des dépenses ont un effet collatéral sur l'évolution de notre contribution au fonds de solidarité régionale de la Région Ile-de-France.

Donc, en gros, on est passé d'un pic en 2016 de quasiment 20 millions, à une situation de moitié, donc en gros 10 millions d'euros au titre de ces deux fonds de péréquation. Donc FSRIF : 9,5 à 9,2, par l'effet de la baisse de nos dépenses.

Sur un petit peu les indicateurs de la ville, donc on cite dans le débat d'orientation budgétaire le rapport récent qui a été fait par la DGFIP, qui enregistre les différents agrégats sur lesquels on peut se baser dans notre point budgétaire et dans notre débat d'orientation budgétaire. En particulier, la baisse des charges de fonctionnement de la ville qui est de - 9,7 % depuis 2013, donc totalement à contre-courant de la tendance des collectivités qui, pour la plupart, en moyenne, ont largement augmenté leurs dépenses entre 2013 et aujourd'hui. La Ville de Neuilly les a baissées d'environ 10 %, ce qui est totalement exceptionnel.

Et donc on était par exemple, sur l'exercice 2017, à des dépenses de fonctionnement en baisse de - 2,2 %, alors que le bloc communal était, lui, en hausse de + 5,7 %. Ça montre l'écart de Neuilly avec les autres collectivités, et cette tendance, elle se vérifie depuis 2013, puisqu'on est à près de - 10 % de baisse de nos dépenses de fonctionnement. Voilà.

Bien entendu, on a également le souci d'une politique de reconstitution, de constitution d'une épargne brute assez importante, dans la mesure où c'est un outil de financement significatif pour les projets d'investissement. Et donc là aussi, si on prend l'épargne brute corrigée des prélèvements du FPIC, donc qui sont dorénavant neutralisés, le taux d'épargne brute sur 2016 et 2017 aurait été d'environ 19,4 %, donc très au-dessus de la moyenne. Donc dans les faits, ils ont été inférieurs, puisqu'on avait cette contribution de 10 M€ environ au FPIC. Ce prélèvement va être restitué. Donc on va retrouver, avec un effet retard, le levier de ces 19,4 % d'épargne brute, et qui est quasiment intégralement affecté à de l'autofinancement pour nos investissements. Voilà.

On verra d'ailleurs un peu plus tard que ces montants de 2 fois 10 millions – 2 fois 9,5 millions plus exactement – de 2016 et de 2017 font l'objet donc d'une action auprès du Tribunal administratif pour, conformément à l'arrêt du Conseil d'État, faire remettre en cause les arrêtés du préfet sur la répartition du FPIC et récupérer cette somme. On ne l'a pas mis dans le budget 2019, dans la mesure où, autant on est certain que la décision du Conseil d'État sera suivie d'effet sur les exercices 2016 et 2017, autant on ne maîtrise pas le calendrier du Tribunal administratif. Donc c'est la raison pour laquelle, à titre de prudence, nous n'avons pas mis cette recette avec effet retard de près de 20 M€ dans le budget de l'année 2019. On l'aura peut-être en 2019, probablement en 2020.

Quelques éléments sur la structure de la dette, qui est donc d'une part très faible, puisque la Ville est très très peu endettée, et l'ensemble des emprunts est classé A1, c'est-à-dire une structure de dette sans risque. Voilà.

On a enfin, sur cette partie des ratios, une gestion proactive de nos actifs. La Ville a cette capacité à ajuster ses actifs, de telle manière à optimiser sa capacité d'investissement. À titre de comparaison, l'encours de dette de la Ville de Neuilly est de 107 euros par habitant, *versus* 1 486 par habitant pour les communes de la même strate. Vous voyez, on est quasiment 10 fois au-dessous du niveau d'endettement des communes équivalentes. Voilà.

La stratégie budgétaire de la ville, elle est un peu toujours sur les mêmes axes : garder une modération fiscale, comme on s'y est engagé. La volonté d'offrir des nouveaux services : il y a régulièrement des nouveaux services qui sont proposés. Je n'en ferai pas l'inventaire, vous les connaissez. Un maintien de qualité de service, un effort particulier sur le cadre de vie et l'aménagement urbain : c'est toutes ces priorités que les budgets consécutifs ont pour objectif d'atteindre. Voilà.

On n'a donc pas touché, ou très faiblement touché, les taux de fiscalité. La taxe d'habitation n'a pas bougé depuis 8 ans. L'ajustement, je vous rappelle, qui a été fait l'année dernière sur la taxe foncière était une neutralisation entre la taxe foncière et la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères. Je vous rappelle que la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères est transférée à Paris Ouest La Défense. Et, en ce qui nous concerne, elle prenait en compte des dépenses de ramassage des ordures ménagères au-delà du périmètre habituel, donc

pas simplement les bacs dans les immeubles, mais aussi du ramassage en voirie, comme le faisaient plusieurs communes. Donc on a réduit le taux de fiscalité pour l'amener vraiment à l'ajustement des dépenses de collecte des bacs, ce qui nous permet de ne pas transférer une recette fiscale à POLD qui ne serait pas restitué à la Ville. D'où le glissement sur la taxe foncière, de telle manière à la fin à avoir exactement le même niveau de prélèvement, qui n'augmente pas puisqu'on est exactement sur la même assiette, mais qui pour autant permet d'optimiser nos recettes fiscales, en ne transférant pas à POLD une quote-part des recettes sur lesquelles on n'était pas certain de pouvoir la récupérer dans le cadre du pacte financier de notre intercommunalité. Voilà.

Le budget 2019, sous contraintes extérieures... Alors on a toujours bien entendu ces inquiétudes sur les dispositions qui pourraient être pris dans le cadre de la MGP en particulier, puisque comme vous le savez la MGP connaît des grosses difficultés financières. La Métropole du Grand Paris devait se financer sur les dynamiques de CVAE, notre restitution, enfin les CVAE étant bloquées et figées sur la base de la recette de 2015, il se trouve qu'il n'y a pas de dynamique de CVAE. Donc la Métropole du Grand Paris n'a pas cette recette dynamique qui est prévue par la loi. Et elle devait avoir le retour, la remontée de ce qu'on appelle les dotations d'intercommunalité, qui devaient remonter à la Métropole à partir de 2019. Et vous avez vu que le gouvernement, cette semaine – je crois que c'était lundi – a décidé de maintenir dans les ex-EPCI, dans les ex-intercos le bénéfice de cette dotation d'intercommunalité, ce qui fait que la Métropole est privée de deux recettes : la recette liée à la dynamique de CVAE et la recette liée à la migration, au transfert des dotations d'intercommunalité des anciennes EPCI vers la Métropole. Les EPT bénéficieront à la place de la Métropole encore au moins un an de cette dotation d'intercommunalité qui touchait non pas des territoires, vous l'avez compris, comme POLD, mais ceux qui préexistaient à la naissance des EPT dans le cadre de la loi NOTRe. Voilà.

Tout ça pour dire qu'il y a une incertitude sur le financement de la Métropole. C'est ce qui amène un peu d'instabilité dans le contexte des finances locales des communes appartenant à la Métropole du Grand Paris, ce qui est notre cas. Voilà.

Cette option, ce transfert de la CVAE vers la Métropole est d'autant plus regrettable qu'il y a des installations d'entreprise, des nouvelles entreprises qui arrivent à Neuilly et qui se développent, qui font de la valeur ajoutée. Et donc ça nous prive d'une partie de cette dynamique. Voilà.

Sur donc les ponctions de l'État sur la péréquation, je l'ai évoqué dans les éléments de constat et je ne vais pas y revenir. Vous connaissez la photographie des prélèvements pour l'année 2019. On a eu une petite modification qui ne sera pas neutre financièrement, qu'on est en train de calculer : c'est le relèvement du plafond du FPIC de 13 à 14 %, donc qui remonte d'un point. Et donc cette hausse aura forcément une incidence que l'on estime à à peu près 1 million d'euros sur le montant du FPIC... retraité de la manière dont tout ça est mouliné dans l'intercommunalité mais, en tous les cas, la relève d'un point de ce plafonnement ne sera pas sans conséquence. On espère qu'il restera à un point. Il n'est pas exclu que, dans le débat de loi de finances, le plafonnement du FPIC puisse aller au-delà des 14 %, tels qu'ils sont prévus en tous les cas aujourd'hui.

Un élément qu'on doit intégrer également dans notre stratégie budgétaire, c'est la contractualisation, donc le fameux engagement à ne pas dépasser 1,2 % d'augmentation des dépenses. Même si, vous l'avez compris, notre rythme d'évolution de dépenses est plutôt négatif, puisqu'on a économisé quasiment 10 % depuis 2013, on a pour autant un effet d'inflation qui sera probablement à prendre en compte. Et on a en même temps les évolutions, notamment au titre du GVT, de la part du Gouvernement, qui peuvent facilement dépasser aussi le 1 %. Donc si on prend simplement les données mécaniques ou conjoncturelles, à la fois l'inflation et le risque GVT, on est au-delà, sans avoir bougé une seule de nos dépenses, des 1,2 % qui sont dans la contractualisation. Donc on sera extrêmement vigilant sur l'évolution de nos dépenses, particulièrement vigilant compte tenu de ces paramètres à intégrer et depuis qu'on a ce contrat à 1,2. Je vous rappelle que le contrat à 1,2, il induit, pour les collectivités qui dépassent le niveau de 1,2, une reprise de 75 % du montant de dépassement, en débours de la dotation de fonctionnement. C'est-à-dire que si vous dépassez de 100, vous avez 75 qui est retiré du montant de la dotation globale de fonctionnement de l'État. Donc c'est un mécanisme qui fait que, si vous dépassez, vous perdez au titre de la dotation. Et les communes qui n'ont pas signé les contrats avec l'État ont un effet supérieur, puisque s'ils dépassent de 100, ils sont soustraits de 100. Donc ce qui fait que certaines communes, beaucoup de communes

ont signé, même si on n'était pour la plupart pas d'accord avec ce type de contractualisation, qui n'a pas beaucoup de sens. Voilà.

Les recettes au titre de la TADM, des droits de mutation, est compté à 14 M€, de manière assez conservatoire par rapport à ce qu'on a fait d'habitude. On aura une recette supplémentaire *a priori* sur les FPS, et on a la soule versée par l'État au titre de l'avenue Charles de Gaulle, qui était de 3 M€, et donc qui sera intégralement versée pour l'exercice 2019. Voilà.

Sur les taux de fiscalité que l'on aura à un prochain Conseil, donc ils ne bougeront pas. Il n'y a aucune raison de bouger, vu cette approche budgétaire. La taxe d'habitation sera maintenue à son niveau, tel qu'il est depuis maintenant 8 ans. La taxe foncière : on en a parlé. Donc elle sera établie à 5,97 %, voilà, compte tenu de la correction que l'on a fait l'année dernière, par rapport à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

On aura quelques dépenses à intégrer particulières, notamment l'augmentation des classes de découverte, qui était une demande qui avait été faite par les écoles, auquel on a donné suite. Voilà. Toujours des dépenses supplémentaires de sécurisation des événements, compte tenu des risques et des contingences de sécurité, dans le contexte actuel. Voilà. Quelques dépenses particulières d'élagage, d'entretien du paysage, parce que tout cela est dans un programme et on a des dépenses significatives cette année, tout cela rentrant dans l'épure des 1,2 %, donc sans effet particulier sur notre budget global, qui reste très maîtrisé. Et puis les élections européennes, qui vont probablement générer une dépense d'à peu près 100 000 euros. C'est la dépense qu'on a en moyenne pour un tour de scrutin à Neuilly, entre toutes les dépenses qui vont autour de ça. Voilà.

En ce qui concerne le personnel, donc on a 1 292 postes actifs et le solde net de création de postes depuis 2015, donc depuis 3 ans, est de 16 postes. Donc c'est là également un ratio qui est très maîtrisé, ce que nous a d'ailleurs dit la DGFIP, en disant que les dépenses générales comme les dépenses de personnel étaient particulièrement maîtrisées par la Ville. Voilà. Une petite amélioration du taux d'absentéisme, qui est passé de 4,95 en 2014, à 3,84, qui est autant de coûts en moins supplémentaires. Voilà.

Le taux d'agents reconnus travailleurs handicapés est de 9,57 %. On est aussi plutôt bien positionnés. On a déjà eu l'occasion de l'évoquer.

Dépenses de formation : 364 000 euros. Voilà.

Et donc des projets d'investissement relativement ambitieux en 2019, à partir de 2019, même si certains sont déjà lancés, notamment l'école Michelis qui est en cours, le 167 avenue Charles de Gaulle qui est également en cours, dont la démolition devrait démarrer à partir de l'automne prochain, le complexe sportif Saint-James, dont je vous rappelle que nous posons la première pierre ce samedi à 11 heures 30, même si une partie des travaux sont déjà très largement entamés, puisque la fosse, le trou est creusé et les parois sont quasiment finies. Et puis l'aménagement des contre-allées de la RN13, dont le début des travaux est prévu pour le mois de janvier prochain, donc très rapidement maintenant. Voilà.

Et on garde un niveau d'investissement un peu récurrent en vitesse de croisière, qui est estimé à peu près à 4 M€. Voilà.

Ce plan d'investissement rentre tout à fait dans l'épure de la Ville. Il est financé à la fois par de l'autofinancement, puisque la capacité d'autofinancement de la Ville, comme je l'ai évoqué, est de 18-19 % de son budget, donc très significatif, par de la dette bien entendu et par des subventions d'investissement, notamment auprès d'autres collectivités (Région, Département par exemple). Et comme vous le voyez dans le rapport, au pic de notre programme de travaux et de notre besoin de financement, on a un ratio de désendettement qui sera de 5 à 6 ans, alors que le plafond prudentiel, le plafond recommandé, est de 10 ans. Donc on sera à moitié du plafond généralement recommandé, ce qui confirme que la ville est tout à fait dans son... enfin que ce programme d'investissement est tout à fait compatible, cohérent même avec les ratios de bonne gestion d'une ville telle que la nôtre. Voilà.

Et donc on rappelle également que deux rapports viennent étayer les fondamentaux budgétaires de la Ville, à la fois le rapport de la DGFIP qui a dû vous être communiqué pour préparer ce Conseil, et puis le rapport de Moody's, puisqu'on a demandé à Moody's de noter la Ville. Et donc, vous l'avez vu, la Ville a eu la meilleure note qu'on pouvait obtenir, c'est-à-dire AA3, pour sa gestion et là aussi ses ratios. Voilà.

Je vous remercie, et je laisse le débat d'orientation budgétaire ouvert au débat. Monsieur KELLER.

M. KELLER.- Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous n'allons pas être très originaux cette année, puisque nos souhaits d'orientation budgétaire sont les mêmes depuis notre arrivée au sein du Conseil municipal de Neuilly en 2014. S'il y a un mot pour les résumer, il s'agit de la rigueur. Voici les quatre orientations majeures à nos yeux : tout d'abord, avoir une gestion saine et prudente des budgets de la ville, c'est-à-dire une gestion rigoureuse de l'argent public qui est, nous le rappelons une nouvelle fois car il ne faut jamais l'oublier, l'argent des Neuilléens. Il convient donc de veiller à éviter tout gaspillage et toute dépense inutile ou excessive.

Deuxièmement, diminuer de manière drastique les dépenses de fonctionnement de la ville, par exemple, nous le rappelons chaque année, en contenant la masse salariale qui est le poste le plus important. Nous maintenons cette année encore que chaque nouvelle dépense devrait donner lieu systématiquement à une économie d'un montant équivalent. Alors, effectivement, ce n'est pas forcément facile. Cela suppose de se remettre en question, de sortir de ses habitudes et de son confort pour faire un vrai travail d'analyse et de recherche d'économies.

Aussi, parmi nos priorités, il y a, vous le savez puisque nous ne cessons de le marteler, la sécurité. Nous sommes donc toujours demandeurs de plus de policiers municipaux pour effectuer par exemple de l'îlotage dans les rues de Neuilly pour rassurer la population et pour dissuader les délinquants, et de plus de caméras de vidéosurveillance pour assurer non pas la vidéo-verbalisation des véhicules des Neuilléens, mais plutôt la surveillance de la voie publique pour faciliter l'intervention de policiers en cas de délits ou de crimes et garantir ainsi la tranquillité et la sécurité des Neuilléens. Cependant, malgré ce souhait particulier de dépenses supplémentaires sur un sujet aussi prioritaire qu'est la sécurité, nous sommes convaincus qu'il faut, même sur ce point – même sur ce point –, trouver les économies équivalentes.

Puisque nous sommes sur la sécurité, nous vous avons questionné Monsieur le Maire, le mois dernier, à l'occasion d'une question diverse sur les moyens supplémentaires que vous comptiez mettre en place pour essayer d'enrayer la hausse inquiétante des infractions survenues depuis l'été dernier dans notre ville. Nous avons été d'ailleurs quelque peu surpris de la réponse de notre adjoint à la sécurité, Monsieur LE STANG, lorsqu'il avait dit qu'il y avait – je cite – « un caractère d'exagération dans notre question ». Non, il n'y a pas de caractère d'exagération, à rappeler des faits précis qui se sont incontestablement produits. Il y a manifestement une forte hausse de l'insécurité à Neuilly ces derniers mois, et ne nous pouvons que le regretter. Il faut mettre les moyens nécessaires pour essayer de l'enrayer. Je vous rappelle – mais je pense que nous le savons tous – que nous avons eu, depuis le dernier Conseil municipal, une dame âgée qui s'est fait arracher son collier le 2 octobre, un braquage à main armée à la boutique Orange de la rue Madeleine Michélin le 9 octobre, un livreur de sushis qui s'est fait braquer le 5 novembre, un braquage à main armée à la boutique Bouygues de l'avenue Charles de Gaulle hier, le 14 novembre, et même un meurtre sur l'avenue Charles de Gaulle le 16 octobre. Alors, bien sûr, nous comprenons bien que la mairie ne peut absolument rien à un règlement de compte entre trafiquants, qui serait arrivé Porte Maillot ou à Paris s'il s'était produit 2 minutes plus tard. Mais ce sujet de la sécurité à Neuilly est actuellement majeur.

Pour cela, nous pensons, Monsieur le Maire, qu'il faut mettre des moyens particuliers, et notre groupe municipal est disponible pour en discuter précisément et en détail, si vous le souhaitez. Et nous parlons de sécurité à l'occasion du débat d'orientation budgétaire parce que, pour renforcer la sécurité, nous avons inévitablement besoin de moyens budgétaires supplémentaires, ce qui signifie à nos yeux de trouver des économies dans les autres postes budgétaires de la Ville.

Troisièmement, ne pas augmenter les impôts locaux, que cela soit la taxe foncière ou la taxe d'habitation. En effet, le matraquage fiscal que subissent les Français et en particulier les Neuilléens est devenu insupportable. Comme je l'ai d'ailleurs indiqué dans un *tweet* en début de semaine, au lieu de taxer, taxer et encore taxer les Français,

les gouvernements successifs auraient dû plutôt s'attaquer à diminuer la dépense publique et la dette de l'État qui ne cessent d'augmenter dangereusement. À ces taxations insupportables appliquées par l'État, il ne faudrait pas aussi que les taxes foncière et d'habitation augmentent de la même manière. Nous sommes convaincus que beaucoup de Français et de Neuilléens en ont ras le bol de toutes ces taxes et que la coupe est pleine.

Et comme d'ailleurs de nombreuses collectivités, la France a également des niveaux de dette qui sont insupportables. Heureusement, à Neuilly, nous sommes plutôt chanceux et le travail qui est fait depuis de nombreuses années est plutôt efficace, avec une dette, vous l'avez rappelé, plutôt réduite et contenue. Tant mieux, mais il faut y veiller.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous souhaiterions au contraire que notre Ville de Neuilly soit un modèle, soit un exemple, soit une référence qui montre que l'on peut à la fois taxer moins les habitants, tout en contenant les dépenses de la collectivité, tout en apportant des services de qualité aux habitants.

Enfin, dernièrement, améliorer le cadre de vie et développer des services modernes, innovants et de qualité pour les différentes catégories d'habitants de notre belle Ville de Neuilly. Le monde bouge, le monde change, le monde évolue. Nous pouvons nous en réjouir ou le regretter. C'est cependant un constat, et les Neuilléens n'ont plus forcément aujourd'hui les mêmes attentes, les mêmes besoins qu'ils avaient il y a tout juste quelques années. Il convient donc d'être innovant, de s'adapter, de vivre avec son temps. Après, il y a bien entendu la question importante de savoir qui paie quoi, qui paie quels services. Est-ce que c'est la collectivité, en l'occurrence la Ville de Neuilly, qui doit payer les services apportés aux Neuilléens, ou est-ce à l'utilisateur de payer pour les services qu'il utilise ?

Voilà donc, vous l'avez compris, Monsieur le Maire, cette année aussi, notre mot d'ordre : c'est la rigueur budgétaire. Merci.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur LEPIDI, Madame BRANNENS, Madame MAURIN FOURNIER.

M. LEPIDI.- En fait d'équilibre budgétaire, de ce point de vue, les choses vont plutôt pas trop mal, historiquement. Historiquement, la Ville de Neuilly a conservé un budget qui minimisait les dépenses et qui faisait largement attention à son budget. Donc vous êtes, à n'en pas douter, dans les pas de vos prédécesseurs, de ce point de vue.

Mais, malheureusement – et c'est ce qui nous sépare largement de cette façon de faire –, c'est que l'emploi des deniers, c'est au fond ce qui est le plus important. Et si l'on peut se féliciter – et vous ne manquez pas de le faire d'ailleurs, vous-même, puisque vous demandez à Moody's et puis même à Bercy, comme si d'ailleurs c'était un exemple, Bercy... Je ne sais pas quel exemple Bercy a à donner en matière de finances, puisque l'État, qui est géré par l'organisme financier de la France, eh bien, je voulais vous dire, n'a aucune leçon à donner à qui que ce soit.

Mais pour autant, c'est vrai que nous ne sommes pas du tout d'accord avec l'emploi qui est fait de ces budgets, de ces efforts, et de ces équilibres que vous évoquez. Vous avez l'air très satisfait. Et c'est vrai qu'il y a une assez jolie phrase de Gramsci qui dit que « l'insatisfaction est un devoir pour un esprit de progrès ». Alors, vous, vous êtes très content de ce que vous faites. Vous avez des projets que vous estimez très bien. Et pour autant, nous les combattons.

Alors, évidemment, quand je vois ce que vous faites dans la dernière partie de votre débat d'orientation budgétaire, eh bien l'ensemble de ce que vous faites, nous ne sommes pas d'accord avec ça. Donc nous le ferions différemment. Et voilà pourquoi, le moment venu, on ne votera pas votre budget.

M. LE MAIRE.- Je vous rappelle juste que ce n'est pas le vote du budget. C'est un débat d'orientation budgétaire. Donc il n'y a pas de vote à l'issue...

M. LEPIDI.- Le moment venu, on ne votera pas votre budget. Ne déformez pas, Monsieur le Maire, mes paroles.

M. LE MAIRE.- Chaque chose en son temps.

M. LEPIDI.- Chaque chose en son temps, mais je préviens que, le moment venu, on ne votera pas votre budget.

M. LE MAIRE.- Très bien, ne vous énervez pas. Je voulais simplement vous rappeler que ce n'était pas aujourd'hui que l'on vote le budget.

M. LEPIDI.- Oui, je sais. Vous n'avez pas besoin de me le rappeler. Je l'avais compris, vous savez. J'ai même souligné que c'était un débat d'orientation budgétaire. Merci.

M. LE MAIRE.- Très bien ça me rassure.

M. LEPIDI.- Vous ne pouvez pas me prendre en défaut.

M. LE MAIRE.- D'accord. Je vais revenir sur vos affirmations. Madame BRANNENS.

M. LEPIDI.- Je rappelle ce que j'ai dit. Et ce que j'ai dit est..., voilà. Ne déformez pas mes propos.

Mme BRANNENS.- En ce qui concerne cette orientation budgétaire, je dirai que c'est toujours un peu la même chose, c'est-à-dire que la seule ambition, c'est de faire des économies. Et d'ailleurs, cette année, on fait des économies. Et vous allez être satisfait... Monsieur KELLER va être satisfait parce qu'on n'a pas renouvelé le contrat qu'on avait avec Cap Monde, par exemple, ce qui fait qu'il n'y aura plus les colonies de vacances. On m'a dit en commission qu'il n'y aurait plus de colonies de vacances cette année. Il y aura des colonies de vacances, cette année ou il n'y en aura pas ?

M. LE MAIRE.- Madame parlez bien dans le micro.

Mme BRANNENS.- Il y aura des colonies de vacances cette année ou il n'y en aura pas ?

M. LE MAIRE.- Oui, absolument.

Mme BRANNENS.- Parce que en Commission...

Mme D'ORSAY.- Ce n'est pas le contrat avec Cap Monde. Le marché avec Cap Monde, c'est le marché des classes de découverte et le marché des classes de découverte, il est maintenu. Même il a été augmenté puisque, effectivement, il y a 22 classes qui partent cette année. Le marché qui effectivement va être supprimé, c'est le marché des séjours de vacances, qui est en diminution depuis des années et qui concerne – je ne me souviens plus du chiffre – mais un nombre minime d'enfants. Donc on est en train effectivement de transvaser au CCAS, de manière à ce que ces familles-là puissent avoir une aide différente, mais pour pouvoir partir en vacances. Effectivement, ce marché va disparaître, mais pas le marché des classes de découverte.

Mme BRANNENS.- Pardonnez-moi, je croyais que Cap Monde, c'était pour les vacances. C'est les classes de découverte, ok. Donc je suis contente de savoir qu'il y a quelque chose quand même qui est proposé aux familles qui ne peuvent pas envoyer leurs enfants en vacances et donc que les colonies de vacances, qui étaient aidées par la Ville, ne vont pas complètement disparaître, quelque part. C'est bien ça que je dois comprendre ?

En ce qui concerne le rapport, je trouve que c'est effectivement toujours comme les années passées, c'est-à-dire qu'on a un énorme développement sur la période passée. En l'occurrence, là, on a 9 pages sur le passé et 2 pages sur le futur. Donc pour un débat d'orientation budgétaire, je préférerais que ce soit l'inverse, c'est-à-dire qu'on ait une grande partie de développée sur le futur et un peu moins de rappels sur le passé.

On parle aussi, dans ce rapport, de POLD, comme dans le rapport de Développement Durable. Et là je trouve que la présentation est très partisane et relève de la posture.

On parlait dans le rapport de Développement Durable de Neuilly, Ville exemplaire, et je voudrais faire une suggestion, parce que Neuilly est un petit peu à la traîne en ce qui concerne l'innovation budgétaire. En l'occurrence, il y a 13 villes déjà dans le département, sur donc les 36 villes du département, il y en a 13 qui ont des budgets participatifs. Et Neuilly est à la traîne. Ces budgets participatifs permettent, de renouer, enfin de recréer un lien entre les habitants et la municipalité, puisqu'ils s'investissent et ils ne sont pas simplement concernés une fois tous les 6 ans par les élections municipales. Ils peuvent participer, comme le nom l'indique. Et c'est quelque chose qui est en général très apprécié. En général, le montant des budgets correspond à entre 2 et 5 euros par habitant, ce qui pour la Ville ferait une somme, certes, importante, mais tout à fait raisonnable. Donc je souhaiterais, je suggère, je demande, que la Ville de Neuilly réfléchisse à la création d'un budget participatif.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, Monsieur le Maire. Moi, j'ai trouvé que la présentation était assez claire, mais effectivement, elle est claire et précise surtout sur le passé, plus que sur l'avenir, d'autant que, si on regarde l'un des éléments forts que vous soulignez systématiquement, c'était la capacité de financer des investissements sur nos ressources propres et quand on les analyse, tout en n'augmentant pas la fiscalité, quand on analyse les éléments – j'attends avec évidemment impatience la présentation du budget –, mais quand on analyse, on voit qu'il y a eu quand même des événements qui permettent aujourd'hui d'avoir reconstitué la possibilité d'avoir ces ressources propres. Mais pour certaines d'entre elles, ce sont des *one shot*. Par exemple, les cessions de biens, c'est fait, ça a été fait sur un certain nombre de sujets. D'ailleurs, c'est souligné dans le rapport de la DGFIP que vous avez eu l'amabilité de m'envoyer. Effectivement, ce sont des points intéressants, ponctuellement intéressants, mais qui ne perdureront pas.

Quand vous parlez également de la CVAE, vous l'avez à juste titre souligné que celle-ci était figée à 2015. Vous vous honorez d'avoir fait venir des grandes entreprises. Je sais que c'est un sujet qui vous tient à cœur, et c'était un peu l'objet tout à l'heure de ma réflexion sur le déséquilibre, c'est-à-dire l'énergie extrême que vous mettez à avoir Madame Chanel et Monsieur Dior. C'est intéressant, certes, mais par rapport à des décisions d'intérêt financier pour la Ville, eh bien c'est un peu tard puisque nous n'aurons pas ces 2 millions en CVAE. Donc vous êtes le bon élève pour la Métropole, puisque... C'est dans votre rapport : nous perdons 2 millions si nous avons pris la CVAE à 2017.

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas compris votre démonstration sur la CVAE qu'on n'aura pas. Vous pouvez répéter, parce que je ne comprends pas ?

Mme MAURIN FOURNIER.- À partir du moment où vous avez des entreprises supplémentaires qui sont sur la ville, effectivement, vous avez bien dit qu'elles étaient...

M. TEULLÉ.- Elles arrivent trop tard.

M. LE MAIRE.- Cela n'a rien à voir avec la gestion de la Ville.

Mme MAURIN FOURNIER.- Bien sûr que cela a à voir avec la gestion de la Ville, parce que toute l'énergie que vous mettez... Je répète, donc. Toute l'énergie que vous mettez à accueillir ces grandes entreprises, à leur faire des pelouses, comme il nous a été précisé devant leur arrivée...

M. LE MAIRE.- Je ne comprends pas du tout. Attendez ces entreprises...

Mme MAURIN FOURNIER.- Ben écoutez, alors, je vais recommencer. Vous faites venir des entreprises, vous dépensez beaucoup d'énergie.

M. LE MAIRE.- Non, mais Madame MAURIN FOURNIER, essayez d'étayer un peu. Quelle est la relation entre la présence de ces entreprises et la CVAE, puisqu'elle est figée depuis 2015 ?

Mme MAURIN FOURNIER.- C'est ce que je viens de vous dire. C'est qu'effectivement vous continuez à être très présent dans votre volonté de faire venir des grandes marques, parce que c'est honorifique et c'est exceptionnel...

M. LE MAIRE.- Quelle est la présence que j'ai passée ? Qu'est-ce que vous savez du temps que j'y ai passé ?

Mme MAURIN FOURNIER.- Le principe aujourd'hui... Vous êtes rattrapé par le principe de l'ancienne taxe sur la valeur ajoutée, la CVAE, qui, avant, nous était imputable et qui a changé les règles. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, nous n'avons plus ces montants-là. Toute l'énergie que vous mettez à recevoir ces entreprises et à vous en féliciter à longueur de temps, en termes financiers – je parle uniquement... nous sommes dans le débat d'orientation budgétaire –, en termes financiers, ne nous rapporte rien. Voilà.

M. LE STANG.- (*Intervention hors micro.*)

Mme MAURIN FOURNIER.- Vous avez eu la parole, Monsieur ? Je ne m'en suis pas aperçue.

Donc sur la CVAE, effectivement, comme la CVAE est figée à 2015, nous n'avons pas cette évolution possible en termes de leviers financiers. Je parle simplement, je suis en train de donner des faits qui font que, initialement vous vous êtes basé pour investir dans des projets très importants, en ayant la volonté – et ça vous honore – de pouvoir faire ces investissements sur des ressources propres. Simplement, ces ressources propres elles sont soit *one shot*, soit figées. Et donc nous allons avoir, dans les années qui viennent, un problème effectivement qui va devoir se résoudre soit par une augmentation de la fiscalité, soit effectivement, je ne sais pas quoi, une diminution peut-être des investissements.

En ce qui concerne également l'arrêt qui a été rendu par le Conseil d'État sur la non-augmentation du FPIC, bon, il y a une incertitude, vous l'avez dit, sur 2016 et 2017.

Sur le fait que l'on n'a pas comptabilisé l'année précédente, évidemment que c'est intéressant, sauf que de nous dire que ça va permettre, comme vous le dites en page 7, que cela va permettre de financer tous les projets, évidemment que non, puisque c'est 10 millions et que les projets auxquels vous vous attentez et qui sont déjà engagés sont largement au-delà.

Donc si vous voulez, ces éléments-là, par rapport à ce débat d'orientation budgétaire, indiquent simplement que nous avons, à la conjoncture d'aujourd'hui, eu des bonnes nouvelles, pour certaines, et des seuils d'alerte pour d'autres, comme par exemple l'évolution de la CVAE qui est bloquée. Cela permet de se poser simplement des questions sur le budget. Donc, j'attends, moi, la présentation du budget, mais je pense que nous allons avoir des lendemains qui vont sans doute déchanter.

J'avais une question. Vous soulignez le fait qu'il n'y ait pas d'augmentation en ce qui concerne la taxe foncière et la taxe d'habitation. On a quand même un risque sur la valeur locative qui est fixée par l'État. Bon, ça n'est pas notre décision, mais évidemment que ça peut avoir un impact.

Le FPS, que vous avez mis en place, à la hauteur la plus élevée de France, pour moi, c'est une forme d'impôt. Je l'ai déjà dit. Donc dire que nous ne prenons pas d'un côté, mais que nous prenons de l'autre, je pense qu'il faut à un moment donné se poser la question de manière plus globale.

J'avais une petite question concernant une augmentation du FPS sur le PayByPhone. Je n'ai pas compris pourquoi. J'imagine que c'est proportionnel au fait de la réservation par PayByPhone, mais je ne vois pas pourquoi on va avoir à payer une augmentation très importante de ce service, ou alors il y a encore une fois quelque chose qui m'a échappé sur l'impôt que ça va faire.

Et puis enfin, sur la route nationale 13, quand vous dites que cela nous apportera un rayonnement international, je vous suggère aujourd'hui d'utiliser « universel », Monsieur le Maire. Je crois que c'est un mot que vous aimez bien en ce moment.

M. LE MAIRE.- La petite touche plaisir. Vous l'avez fait déjà. Il ne faut pas la refaire à chaque fois, vous voyez. Ça ne me fait plus rien, si ça peut vous rassurer.

Mme MAURIN FOURNIER.- Non, avant, c'était l'expo, mais maintenant c'est les ateliers, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Je sais que c'est une petite pique que vous vous plaisez à mettre.

Mme MAURIN FOURNIER.- J'ai vu que vous êtes transformé de ce côté-là, mais vous utilisez toujours l'universalité.

M. LE MAIRE.- Mais rassurez-vous, ça ne me fait rien. Donc ne mettez pas d'énergie à essayer de trouver des blagues comme ça. Ça m'est totalement indifférent et ce n'est pas à l'ordre du jour. Voilà.

Mme MAURIN FOURNIER.- Non, juste un petit plaisir.

M. LE MAIRE.- Donc merci en tous les cas pour ces différents éléments sur le débat. Je vais revenir à quelques-uns des commentaires ou quelques-unes des questions posées.

Bon, il est clair que la sécurité, Monsieur KELLER, reste une priorité. Et donc il y a eu recrutement, récemment, de 14 agents pour la brigade de nuit. Il y a un plan d'une quinzaine de nouvelles caméras qui sont prévues. On attend les préconisations de la Police nationale et celles de nos services de Police municipale. Donc il n'y a pas d'économie qui est faite sur la sécurité. C'est un univers ou un type de risque qui appelle à ce qu'on s'adapte au jour le jour, on l'a évoqué tout à l'heure, notamment des dépenses supplémentaires liées à la sécurisation des événements. Donc on est extrêmement attentifs. On est conscient que le risque existe, même si on est plutôt préservé par rapport à d'autres communes. Mais le risque change, et même d'une semaine sur l'autre, on nous signale, les services de Police nationale, que tel ou tel risque arrive. Souvent, ce sont des risques et des phénomènes assez fugaces, puisque ce sont des bandes qui s'attaquent à telle et telle cible, et qui disparaissent après, et d'autres prennent le relais. Donc on est extrêmement attentif à tout ça et il n'y a, encore une fois, pas d'économie qui est faite là-dessus. Le point de vigilance, quand même, c'est de ne pas donner l'impression à la Police nationale que la Ville va faire à sa place. On est sans arrêt préoccupé par cette idée que l'effort fait par la Ville, l'effort fait par nous tous doit venir s'ajouter, autant que faire se peut, aux efforts de la Police nationale, et ne pas donner l'impression que trop d'efforts généreraient un redéploiement des forces de Police nationale sur d'autres communes qui, elles, ne feraient pas l'effort. Ce point de précaution est pour nous un élément d'observation important. Voilà.

Les impôts locaux sont bien entendu aussi une priorité, et de trouver un bon compromis entre ce qui est financé par l'impôt et ce qui est financé par le contribuable. Donc la vérité est bien entendu dans le cadre d'un compromis. On ne peut pas tout financer par l'impôt, même si certaines communes le font. On ne peut pas tout financer par le contribuable, puisqu'il y a besoin de moduler l'accès aux services, en particulier pour des familles qui en ont besoin. On l'évoquait à propos des séjours de vacances sur lequel, et ça répond à la question de Madame BRANNENS. La Ville, plutôt que d'avoir un dispositif un peu systématique, a préféré individualiser l'aide aux départs en vacances, par un chèque ou par une formule de financement qui sera mise en œuvre par le CCAS et qui permettra d'aider chaque famille qui en a besoin, en ayant une réponse plus individualisée encore une fois. Mais il n'y a pas, je le redis, d'économies faites sur les classes de découverte. Au contraire, on a augmenté, ce que j'ai dit d'ailleurs tout à l'heure dans l'explication du DOB, le nombre de classes de découverte. Voilà.

Sur l'historique, Monsieur LEPIDI, vous voyez, les chiffres ne sont pas du tout ceux que vous évoquez. L'historique montre que, justement, depuis maintenant 10 ans, les taux de fiscalité augmentent beaucoup moins que dans les 10 ans qui ont précédé. J'ai les taux de fiscalité qu'on tient à votre disposition. Vous verrez, c'est assez intéressant, la différence entre la dynamique des taux – je ne parle pas des bases –, la dynamique des taux dans les 10 ans

qui ont précédé mon élection et la dynamique des taux depuis 10 ans n'a rien à voir. Donc je vous ferai parvenir les taux, année après année, depuis 20 ans. Vous verrez que l'idée de dire « on récupère le bénéfice de l'historique » n'est pas du tout le cas, pas du tout le cas, ni sur les recettes et les prélèvements fiscaux, ni sur les dépenses, puisqu'il y avait une dynamique de taux, puisqu'il y avait une dynamique de dépenses. Nous, on a inversé ces courbes. Il n'y a pas de dynamique ou il y a moins de dynamique de taux, et il y a une baisse des dépenses. Donc je sais que c'est difficile pour vous de nous attribuer un tant soit peu les ratios de bonne gestion et les rapports qui nous ont été produits, mais c'est une réalité comptable, qui, encore une fois, est vérifiée par des chiffres.

Quant au rapport de la DGFIP, ce n'est pas nous qui l'avons sollicité, le rapport de la DGFIP. C'est la DGFIP qui produit régulièrement un rapport sur la gestion des villes, et qui nous a communiqué son rapport il y a deux mois ou trois mois, je n'ai plus la date exacte. Et donc ce rapport de la DGFIP, voilà, on peut se réjouir que ce soit un très bon rapport, qui souligne une parfaite maîtrise de la part de la Ville de ses dépenses, et un très bon ajustement de ses recettes. La DGFIP dit à un moment, je n'ai plus les termes, mais que l'anticipation de recettes est extrêmement prudente. Et donc vous n'avez pas, comme le fait notamment l'État mais aussi malheureusement beaucoup de collectivités, ce phénomène où on est très optimiste sur les recettes et très pessimiste sur les dépenses, et puis à la fin on se retrouve avec des dépenses qui finalement étaient beaucoup moins optimistes que ça et des recettes qui sont beaucoup plus pessimistes que ce qui avait été évoqué, d'où des modifications budgétaires ou des recalages budgétaires. Et vous remarquez que quand on fait le compte administratif ou quand on fait, à cette période de l'année, qui est la période des décisions modificatives, il y a très peu de réajustements budgétaires. Et c'est tout à mettre au crédit des différents services qui font, avant la fin de l'année, leurs prévisions budgétaires, parce que, justement, ils sont à la fois justes sur les niveaux de dépenses et extrêmement précautionneux sur les niveaux de recettes, ce que dit aussi la DGFIP, qui dit que la ville est extrêmement ajustée sur ses prévisions budgétaires et que c'est assez rare. C'est même très rare, puisque tout le monde a tendance à vouloir présenter un budget formidable en dépenses et formidable en recettes, et puis, à la fin, le résultat des courses n'est pas du tout celui qui avait été présenté.

En ce qui concerne la construction, je vous rappelle quand même, de notre budget, puisque, Monsieur LEPIDI, vous votez contre le budget alors qu'on l'a même pas présenté, vous voyez. Je vais avoir la maquette budgétaire bientôt. Donc j'entends que vous soyez déjà contre, mais laissez-nous au moins l'opportunité de le présenter, ce budget. Donc je vous rappelle que notre budget est construit sur trois moments : un moment qui parle plutôt de l'avenir, qui est le débat d'orientation budgétaire, sur lequel il n'y a pas de vote – il y a un vote comme sur les autres où on prend acte ; un budget sur lequel il y a un vote – mais encore une fois, j'espère que le vote ne se fait pas sur la base des éléments de l'orientation budgétaire, mais sur des éléments tangibles que sont ceux du budget que l'on présentera au mois de décembre. Et donc j'ai noté que vous votez contre par anticipation, mais je vous invite à réitérer votre vote contre au moment où sera effectivement présenté le budget. Je pense que, effectivement, vous voterez contre, mais bon, attendons quand même de voir le budget pour prendre position. Même s'il est bien, probablement.

M. LEPIDI. - C'est votre orientation que je n'approuve pas. Nous sommes dans un débat d'orientation budgétaire.

M. LE MAIRE. - Monsieur LEPIDI, je termine pour bien situer les étapes...

M. LEPIDI. - J'ai pas la parole alors !

M. LE MAIRE. - Débat d'orientation budgétaire : on voit les orientations du budget. Budget : c'est le moment présent. On voit la situation à l'année qui nous intéresse. Et le compte administratif, qui est un regard sur le passé, sur est-ce que les hypothèses budgétaires de l'année N - 1 tels qu'ils ont été présentés dans le budget primitif sont effectivement réalisées ? Donc on a bien, dans nos débats, un moment d'avenir, un moment de présent et un moment du passé. Et donc quand vous dites « tout ça est un peu confusant », non. Il y a aujourd'hui les orientations d'avenir, par rapport à un contexte, par rapport à des éléments liés à l'héritage, liés à ce que la Ville porte, notamment en termes d'engagement. Et puis il y a un moment présent, où ce sera le budget. Et il y aura un moment de regard sur l'historique, qui sera notre compte administratif, un peu plus tard. Voilà.

Ensuite, sur notre capacité de financement, Madame MAURIN FOURNIER, il y a dans le rapport de la DGFIP un *one shot* qui est effectivement souligné, c'est la vente de l'immeuble de la rue Chatrousse. C'est tout. Et si vous regardez bien, ce que dit la DGFIP, c'est que, avec cet actif, on a un niveau d'autofinancement à peu près normal. Mais si vous relisez bien le DOB et si vous relisez bien également ce qu'on a dit sur le retraitement avec la modification du FPIC de notre capacité d'autofinancement, elle est supérieure puisqu'elle est établie à en gros 19 ou 20 % dans les années qui vont venir. Elle est supérieure au chiffre qui est donné dans le rapport de la DGFIP, avec les 7 ou 8 millions, je ne sais plus... Combien c'était, la rue Chatrousse ? Je ne me rappelle plus... C'était 7 ou 8 millions, de mémoire. Donc, vous voyez, ce que dit la DGFIP... Parce que, quand la DGFIP a fait son rapport – et ça, c'est extrêmement important, mais vous avez dû le voir avec les dates –, elle n'avait pas la décision du Conseil d'État. Donc le DGFIP a fait son rapport sur la base d'une situation qui n'était pas retraitée de la somme que la Ville va récupérer dès que l'arrêté du préfet sur la répartition du FPIC sera cassé. Donc il faut bien intégrer ça. Et ce qui fait que les inquiétudes que vous pointez sur l'après ne sont pas avérées. C'est ce que j'essaye de dire dans le DOB, puisque la capacité d'autofinancement de la Ville, hors éléments exceptionnels, sera au-delà des ratios qui sont généralement de 15 %, qui sont les ratios de recommandation de Bercy sur le niveau d'autofinancement. Et il n'y a pas d'effet exceptionnel qui pourrait mettre la Ville en risque. Il y a au contraire une capacité d'autofinancement récurrente établie dans le DOB à, à peu près 19 %, donc très au-delà des montants recommandés, retraitée de tout élément exceptionnel, comme la rue Chatrousse ou d'autres. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas des éléments exceptionnels qui arriveront, et ils seront pris comme des éléments exceptionnels et intégrés en surplus de notre autofinancement.

Et d'ailleurs, Moody's le dit bien. Quand la ville sera au pic de son besoin de financement dans le cadre des infrastructures ou des équipements qu'elle construit, elle sera à peu près deux fois encore en dessous du seuil recommandé d'autofinancement et de financement des investissements. Donc, vous voyez, il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

Et quand vous pointez les incertitudes 2016-2017, c'est l'inverse. 2016-2017, il n'y a pas d'incertitude, puisque ce sont des exercices qui sont validés. Les incertitudes, on peut les imaginer parce qu'on n'est pas à la merci d'une décision législative qui remette en cause totalement – et c'est pour ça que je l'ai évoqué – le financement de nos collectivités, compte tenu de la complexité commune, EPT, MGP et de tous les débats qu'il y a autour de cela. Mais, voilà, le fait d'aborder – et c'est aussi ce qu'on veut traduire dans ce DOB –, le fait d'aborder ces étapes avec des fondamentaux exceptionnels et extrêmement bons, c'est-à-dire pas de dette, une capacité d'autofinancement maximum, une fiscalité qui est parmi les plus basses de France, de la trésorerie – la Ville a une très forte trésorerie... Le point de trésorerie, aujourd'hui, il doit être à pas loin de 20 M€ de trésorerie disponible... Une tendance des dépenses en baisse, sans avoir renié à un certain nombre de projets liés – ils sont détaillés dans le DOB –, que ce soit pour les jeunes, que ce soit pour les crèches, que ce soit dans les écoles, que ce soit des investissements de différents équipements, comme ceux qu'on évoque avec le complexe sportif Michélin ou la future médiathèque, c'est ça qui est intéressant. C'est ce qui donne une certaine sérénité, *modulo* le risque qui existe toujours dans ce domaine-là, c'est justement la manière dont on aborde les exercices à venir.

Donc quand vous dites « on va déchanter », c'est vraiment... Je comprends que vous n'avez pas envie de dire qu'il y a de bonnes orientations. Et très honnêtement, je vous mets au défi de trouver une collectivité qui aborde l'année 2019 avec les ratios de Neuilly. Je suis extrêmement curieux de voir qui pourrait, et quelles pourraient être les marges de progression, ou la différence avec d'autres collectivités.

PayByPhone, vous avez raison de poser des questions, puisque la rémunération de PayByPhone, pour toutes les collectivités, est liée au nombre d'opérations. Et donc comme on a un changement sur le fonctionnement de notre système de stationnement, cela a un impact direct. Le volume d'activité a un impact direct sur la rémunération de PayByPhone. J'ai rencontré il y a quelques semaines le président de PayByPhone pour justement lui demander de recadrer le système de rémunération, eu égard à l'évolution de la réglementation. Et ce réajustement se fera probablement. J'attends sa proposition sur ce sujet.

Voilà les éléments dont on pouvait discuter sur notre débat d'orientation budgétaire. Donc on aura un budget, sur la base des orientations que j'ai évoquées, lors du Conseil du mois de décembre. Voilà.

Donc on vote, là, non pas sur le fond. Encore une fois, soyez sereins. On vote sur le fait qu'on a pris acte de ce rapport. Cela n'engage personne, Monsieur LEPIDI. Ne votez pas contre le DOB, parce que cela voudrait dire que vous n'avez pas pris acte du DOB. Vous en avez pris acte. Les questions que vous avez posées en témoignaient. Donc je vous remercie, sauf avis contraire – chacun reste néanmoins libre de son vote – de voter contre le fait d'avoir pris acte du DOB. Voilà. Donc est-ce que tout le monde a pris acte du DOB ? *(Pas d'avis contraire)* Si c'est oui, je vous remercie. Il est acté, et il nous renvoie au budget du mois prochain.

(Départ de M. KARSENTY.)

(Départ de M. TEULLÉ.)

6. Rapport annuel des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration de la SEMINE pour l'année 2017

M. LE MAIRE.- La délibération n°6, c'est le rapport annuel des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration de la SEMINE. François LE STANG, je vous laisse la parole.

M. LE STANG.- Monsieur le Maire, chers collègues, donc comme tous les ans, je viens rapporter au nom des représentants du Conseil Municipal, au sein du CA de la SEMINE pour l'année 2017. Bon, je vais aller à l'essentiel.

Donc les recettes ont baissé en 2017 de 6 %. Les charges locatives, c'est quelque chose d'assez marquant mais qui s'explique, ont baissé elles de 40 %, eu égard à l'importance des régularisations qui ont été effectuées en 2017. Sur les secteurs social et libre, on a un équilibre par rapport à 2015 et 2016, sachant que la « grosse fracture », c'était 2014, avec le rapatriement du 167, avenue Charles de Gaulle dans le périmètre de gestion de la Ville.

Les honoraires, il y a une petite augmentation, qui est due à l'opération qui est en cours sur les immeubles Servier. Le ratio intérêt d'emprunt sur les loyers, historiquement, en 2014 et j'allais dire les années antérieures, il était exceptionnellement élevé, c'est-à-dire plus de 20 % (22,89 en 2014). Et là, maintenant, il tourne autour de 2,50, ce qui est, sinon inquiétant, du moins beaucoup plus faible puisque, par rapport à il y a 10 ans, on est à peut-être 25 % à l'époque, et 2,5 maintenant.

L'évolution que l'on a pu aborder en Conseil d'administration des résultats d'exploitation de la SEMINE va dans le sens de ce qui était attendu et qui a été pointé, notamment par l'ANCOLS lors de son dernier rapport, c'est-à-dire que, tendanciellement, vu que notre patrimoine a baissé, cette année, on a un résultat d'exploitation qui est négatif de 142 000 euros environ. L'an dernier, cela avait baissé également mais on était encore en positif d'environ 64 000 euros. Le résultat courant avant impôt, il est de 164 000 euros en négatif. L'an dernier, on était à + 32 000 euros, ce qui fait que, pour la première année en 2017, la SEMINE a accusé une perte de 40 000 euros.

Le point suivant que je voulais vous indiquer, mais qui est un peu technique, c'est que cette perte a été affectée à la fois dans les autres réserves, c'est-à-dire le secteur libre, et dans le report à nouveau débiteur pour le secteur agréé.

Pour les attributions, on a eu 41 attributions en 2017, 8 au titre du parc privé de la Ville, qui à l'époque était encore géré par la SEMINE, 26 dans le conventionné SEMINE, 6 dans le conventionné ANAH – ANAH, c'est le 149, avenue Charles de Gaulle – et 1 dans ce qu'on appelle le conventionné intermédiaire.

Enfin, les conventions avec la Ville : il y en a eu 7 qui ont été signées en 2017, qui concernent d'une part le retrait de la gestion de 7 appartements au 149, avenue Charles de Gaulle et, en miroir, la Ville a apporté à l'euro symbolique les 7 appartements concernés à la SEMINE, pour leur conventionnement au titre de l'ANAH, ce qui fait que le parc locatif social de la SEMINE, à titre de propriétaire, est de l'ordre de 50 % dans cet immeuble, donc qui montre quand même une cohérence dans notre action sur cet immeuble qui a été fléché depuis de nombreuses années, où maintenant on est quasiment majoritaire.

Sinon, vous avez les éléments comptables, les liasses qui sont annexées au rapport. Donc voilà l'essentiel de ce que je pouvais vous dire au titre de l'exercice 2017.

M. LE MAIRE.- Merci pour ce rapport. Qui veut prendre la parole sur le rapport de la SEMINE ? Madame MAURIN FOURNIER et Madame BRANNENS. Monsieur LEPIDI, pardon.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, j'ai plusieurs questions parce qu'en fait vous nous donnez les chiffres, mais on ne sait pas forcément pourquoi. C'est-à-dire, par exemple, que l'on ait des baisses de recettes d'exploitation de 6 %, ces chiffres amenant effectivement à un déficit, des charges locatives qui sont facturées de - 40 %, je n'en ai pas compris tout à fait la raison. Donc j'aimerais bien que vous me donniez plus d'explications là-dessus.

Deuxièmement, on avait pris acte, je crois, d'un certain nombre de mutations de gestion d'appartements de la SEMINE vers la Ville en direct. Donc je voulais avoir une information sur le changement de périmètre, et en particulier les implications que cela va avoir.

On a également les salaires. Je dois dire que j'ai été un peu surprise du niveau de salaire de ceux qui géraient la SEMINE. Donc je l'indique. Et puis, enfin, sur donc l'évolution, savoir un petit peu, puisqu'on a cette année encore donné 7 logements à l'euro symbolique... C'est effectivement quel est le périmètre qu'on va avoir sur la SEMINE à venir ? Et puis, on n'a pas ici – mais je pense que c'est normal, on l'aura plus tard –, on n'a pas le rapport du CAC. D'habitude, vous le joignez avec souvent quelques points d'interrogation, mais ce ne sont pas les comptes définitifs, j'imagine. Ça, c'est une présentation... Alors on devrait avoir le rapport du CAC, normalement. Comme l'année dernière et l'année d'avant, il y avait quelques manquements, j'aimerais bien que nous l'ayons. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

M. LEPIDI.- Je voulais dire ce que vient de dire ma collègue. Mais un mot tout de même, cela me paraît indispensable puisqu'on est ici entre nous, dans ce Conseil Municipal. Il faut parler de l'avenir de la SEMINE, c'est-à-dire de son futur et du fait que cette structure, qui existe depuis des lustres dans notre ville, est amenée à disparaître, en tout cas à devenir une coquille vide dans un avenir extrêmement proche, puisqu'elle est vidée de la quasi-totalité de sa substance. Et ça signifie aussi que, évidemment, l'ensemble des recettes disparaissant, l'ensemble des charges disparaîtront, et que la Ville va reprendre à sa charge, et également les recettes. C'est quand même un effet de passerelle qu'il est important de signaler. Et peut-être d'ailleurs, sachant que cette entité a aujourd'hui, il faut bien le dire, quelques petits relents, je pense qu'il sera nécessaire, c'est peut-être une bonne idée, eh bien que cette entité disparaisse et que, au fond, il n'y ait plus cette passerelle.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame BRANNENS.

Mme BRANNENS.- Oui. Mes remarques rejoignent les points qui ont été évoqués. En l'occurrence, vous indiquez que, en 2017, il y a eu une baisse du patrimoine. Or en 2018, donc cette année, la Ville a repris la gestion de son patrimoine privé, donc il va y avoir de nouveau des diminutions du patrimoine, comme cela vient d'être indiqué. Or la loi Elan, qui vient d'être votée, va imposer en 2019 le regroupement des SEM dont le chiffre d'affaires est inférieur à 40 millions. Or là on est bien en dessous des 40 millions. Donc ma question est également dans le même sens. Je voulais savoir quelles étaient les perspectives pour la SEMINE, comment vous envisagiez l'année 2019 ?

M. LE MAIRE.- D'autres interventions ? Il y a deux familles de question. Je vais juste dire un mot sur l'avenir, et je laisserai François LE STANG revenir sur quelques données comptables.

D'abord, le regroupement des SEM n'est pas encore avéré, et le regroupement des offices est dans la loi, mais le regroupement des SEM ne l'est pas. Il y a une possibilité pour que ce qui est vrai pour les offices le devienne pour les sociétés d'économie mixte, mais ce n'est pas du tout acté aujourd'hui.

Si bien entendu c'était acté, cela remettrait en cause beaucoup de SEM, comme ça remet en cause beaucoup d'offices communaux de HLM, celui de Puteaux par exemple, qui est obligé de s'intégrer dans un office plus large. Il ne peut pas rester tel quel. Donc c'est un sujet d'observation mais, aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Ensuite, pour revenir à la question de Monsieur LEPIDI, la SEMINE avait effectivement, jusqu'à présent, trois grands principes et trois niveaux de compétences : une compétence liée aux attributions qui lui étaient dévolues au travers de la commission du CIDLS que vous connaissez, la gestion pour le compte de la ville de son patrimoine privé, avec une fin de convention non renouvelable qui arrive à échéance et donc qu'il faut retraiter auprès soit des services de la ville, soit d'un opérateur dont c'est le métier, et une troisième fonction qui est le rôle de bailleur social pour le compte de la ville. Cette fonction, on souhaite la garder, parce qu'elle nous permet – cela ira dans le sens de ce que vous souhaitez, Madame BRANNENS, d'ailleurs, et de ce qu'on souhaite tous –, c'est-à-dire que sur les petites opérations, les grands bailleurs sociaux ne veulent pas aller, parce que le coût d'accès de traitement de petites opérations – quand je dis les « petites opérations », c'est des opérations de 15, 20, 30 logements – sont totalement dans l'angle mort de l'intérêt des grands bailleurs sociaux. Et vous savez que l'État a demandé aux bailleurs sociaux de grossir pour augmenter leur capitalisation et leur capacité d'investissement. Et donc les bailleurs sociaux, traiter et se mobiliser sur une opération de quelques unités de logements, ça ne les intéresse pas. Pour autant, nous, on est bien obligé de réagir sur des petites opérations, parce que le tissu de la ville fait que des grandes opérations, il s'en présente quand même que très, très, très rarement. En revanche, on arrive à faire des petites opérations, et donc on est beaucoup plus en capacité de les faire avec une structure à la main de la ville, qui accepte de traiter ces petites opérations, qui les identifient, plutôt que s'il fallait la mettre sur le marché des bailleurs qui gèrent des milliers, voire des dizaines de milliers de logements, et que ça n'intéresse pas de faire de la haute couture à Neuilly.

Donc, pour répondre très clairement à votre question, on a intérêt, aujourd'hui, en l'état actuel des textes – et je prends cette précaution, parce que, Madame BRANNENS l'a souligné, il y a un regroupement obligatoire des offices, mais pas des SEM –, si le texte reste en l'état, on a intérêt à garder la SEMINE, dans une version beaucoup plus réduite, mais pour avoir un instrument, un outil pour faire des petites opérations que personne ne voudrait faire dans le contexte des regroupements qui est imposé aux bailleurs sociaux aujourd'hui. Voilà. Donc l'objectif est de garder un outil d'intervention.

Madame BRANNENS.

Mme BRANNENS.- Oui, moi j'ai eu connaissance que c'était voté au Sénat, ce regroupement des SEM. Si jamais c'est voté définitivement, à ce moment-là, quel est votre projet à ce niveau ?

M. LE MAIRE.- Il y a plein de solutions. Parce que si c'est voté, d'autres SEM de communes des Hauts-de-Seine ou du Grand Paris seront dans la même situation. Donc à ce moment-là, on se rapprochera entre maires qui opèrent des SEM et qui avons le même niveau d'intervention et les mêmes préoccupations, pour mutualiser nos structures. Maintenant, où est-ce que sera le seuil ? Je n'en sais rien. Attendons de voir.

Sur les sujets plus techniques, François LE STANG.

M. LE STANG.- Pour votre information, la SEMINE est propriétaire de 185 logements. Donc ça vous donne l'ordre de grandeur, par rapport au reste. D'où les critiques qui ont pu, légitimement, objectivement je veux dire, comptablement nous être adressées sur le coût unitaire de gestion des logements, sachant que, au fil du temps, la SEM s'est réduite à l'essentiel, c'est-à-dire une directrice, une gestionnaire, un responsable technique, une comptable et deux personnes à l'accueil. Les deux personnes à l'accueil, à partir du moment où le guichet logement a été ouvert maintenant depuis un mois et demi et qu'il fallait un profil qui soit plus social que juste « enregistrement des demandes », donc leur poste naturellement disparaissait. Donc, là, le traitement social et humain est en cours, concernant ces deux personnes.

Sur la question des salaires, premièrement, ce sont les salaires chargés. Deuxièmement, il n'y a pas eu d'augmentation des salaires depuis des années des personnes. J'allais dire c'est le poids de l'histoire. Ça correspond aux salaires auxquels avaient été embauchées ces personnes. Et donc il n'y a pas, je veux dire... Ça,

c'est bien quelque chose que je décide. Il n'y a pas eu d'augmentation de salaire depuis extrêmement longtemps. Après, vous parlez de la diminution des charges locatives. Donc ça correspond au fait que 2017 a été un exercice où il y a eu un nombre important de régularisations et donc, évidemment, les charges locatives ont baissé à due proportion.

Enfin, comme le disait Monsieur le Maire, la fin de la convention de la gestion du patrimoine privé de la Ville, même si on parle actuellement là de 2017 – le rapport, il est sur 2017 –, c'est intervenu début avril. Donc c'est vrai que 2018, l'exercice, il sera encore plus j'allais dire négatif, puisque la redevance que la SEMINE « reversait » à la Ville mais elle conservait un montant important des loyers perçus, eh bien, elle a quasiment fondu définitivement.

Donc voilà les points, je pense, que vous aviez abordés et sur lesquels je pouvais vous apporter des éléments de réponse.

M. LEPIDI. - Tout de même une précision sur le personnel. D'après les informations que je peux avoir – je rappelle que je suis, pour le Conseil, administrateur de la SEMINE –, il y a une information selon laquelle le personnel ne serait pas conservé, l'ensemble du personnel de la SEMINE ne serait pas conservé. *Quid* de cet aspect ?

M. LE STANG. - Non, mais c'est ce que je vous ai dit. Il n'y a majoritairement pas faculté de reclassement au sein des services de la Ville. Donc les deux...

M. LEPIDI. - Vous avez dit pour...

M. LE STANG. - Non, pour les deux personnes de l'accueil, il n'y a pas faculté de reclassement. Donc je suis en cours de négociation avec ces personnes-là. Il y aura peut-être une ou deux personnes qui pourront être reclassées, à condition qu'il y ait des postes qui correspondent à leur expérience, à leurs qualifications, etc. C'est en cours. Et pour les autres, ça va se passer comme ça se passe dans toute entreprise, lorsqu'il y a une fin d'activité. C'est un licenciement pour motif économique et on utilise les voies habituelles.

M. LEPIDI. - Sur le plan du droit, est-ce que vous n'avez pas peur, étant, vous, la source économique dont dépend cette société, qu'on fasse un amalgame et qu'on vous dise : « ben non, vous ne pouvez pas, parce que... ». De mon temps, c'était l'article 122-12 du Code du travail dans les sociétés privées. Il y a une continuité du contrat de travail. Vous n'avez pas peur de ça ?

M. LE STANG. - Non, c'est un licenciement pour motif économique. Il n'y a plus d'activité à terme.

M. LEPIDI. - J'entends bien, l'économie est remise en cause du fait de la présence de la mairie derrière.

M. LE STANG. - Non. Il faut que les personnes... Ce que je vous ai expliqué pour les deux personnes qui étaient à l'accueil.

M. LEPIDI. - Il y a un vrai risque.

M. LE STANG. - Et puis, bon, vous imaginez bien que je ne fais pas ça tout seul, qu'on est conseillé et que ces personnes-là sont conseillées. Et pour les personnes pour lesquelles il y a un reclassement possible, il leur sera proposé. Pour celles pour lesquelles il n'y a pas de reclassement possible, le motif économique, il est complètement avéré. Le motif économique, c'est celui que je vous ai développé. Et on procède comme on procède dans toute entreprise qui est obligée, comme l'a dit Monsieur le Maire, sinon de fermer au sens des activités, mais de supprimer des postes.

M. LEPIDI. - Bien sûr.

M. LE MAIRE. - Voilà. On est très vigilant, mais il y a un périmètre... Vous l'avez compris, il y a un périmètre d'activité de la SEMINE qui est totalement bouleversé, à la fois par la perte des attributions données aux villes sur

le logement social, à la fois par la fin d'une convention, à la fois par l'optimisation que l'on souhaite de notre patrimoine. Voilà.

Donc sur ce rapport, y a-t-il des votes contre ? (*Non.*)

Mme MAURIN FOURNIER.- On prend acte.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, je vais prendre la même précaution sémantique. Voilà. Qui est contre ? (*Personne.*) Qui s'abstient ? (*Personne.*) Donc ce rapport est adopté.

Et je vous propose d'évoquer les points de la deuxième partie.

Deuxième partie

M. LE MAIRE.- Qui a des questions sur la deuxième partie ? Madame BRANNENS, Monsieur DODEMAN, Madame MAURIN FOURNIER.

Mme BRANNENS.- J'ai deux questions, le point numéro 7 et le point numéro 15. Le point numéro 7 concerne une demande d'aide financière pour transformer la station de bus qui est au pont de Neuilly en éco-station. Donc je voulais savoir quel était l'impact, quel serait l'impact de cette transformation sur le projet de réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle. Et quelque part, ça me rappelle qu'il avait été dit que ce démarrage de chantier était un peu prématuré, puisqu'on n'avait pas tout. Et là, on en a la confirmation puisque, effectivement, on s'aperçoit *a posteriori* que la gare de bus n'est pas... enfin, n'est pas le projet de la gare de bus n'est pas complètement achevé puisqu'il doit être transformé en éco-station. Ça, c'est le premier point.

M. LE MAIRE.- Je réponds à cette question et puis vous passez à la deuxième. Il n'y a pas du tout de changements comme ceux que vous évoquez, pas du tout. Le projet de la station de bus reste exactement le même. Il n'y a aucun impact, aucun changement, aucune modification. Ce projet tel qu'il est configuré est éligible à un label qui est proposé par la Région, qui s'appelle les éco-stations. Et donc, puisque... Et vous avez le détail : accueil des voyageurs, mobiliers d'attente, stationnement vélo, éclairage adapté, élément de convivialité. Donc tout ça est prévu dans notre projet, tout ça est intégré. Donc c'est la raison pour laquelle cette délibération, cette demande de concours financier, c'est parce qu'on rentre dans l'épure du label éco-station du Conseil régional qu'on propose cette délibération, pour bénéficier du concours financier qu'il propose.

Et quant à la temporalité, il n'y a aucun changement non plus, c'est-à-dire que la temporalité reste la même. Et sur cette zone en particulier, on doit reprendre l'étanchéité pour le compte de l'État et à ses frais sur la dalle avant les travaux. Donc on commence par là à cause des contingences que sont imposées par l'État. Donc il n'y a ni impact, ni changement dans l'agenda.

Mme BRANNENS.- Donc on avait déjà prévu une éco-station à ce niveau-là ? C'est ça que vous êtes en train de me dire ?

M. LE MAIRE.- Nous, on avait configuré la station. Et ce n'est pas étonnant, vous voyez, que tout le monde raisonne un peu dans le même sens, c'est-à-dire sur l'idée d'améliorer l'ergonomie de ces stations. On l'avait intégré dans le projet. Et donc la Région nous dit que ça répond à ce label, d'où ce concours financier. Mais il n'y a pas de modification du projet, rassurez-vous.

Mme BRANNENS.- Ok. Le deuxième point concerne la délibération numéro 15, qui est relative à un avenant au protocole d'accord qui a été signé avec Efidis, pour la construction du 167, avenue Charles de Gaulle. Ce protocole d'accord est prorogé jusqu'au 31 décembre 2019 et donc doit précéder la promesse de vente. Je voulais savoir si ce décalage dans la signature de la promesse de vente entraînerait un retard dans le calendrier des travaux.

M. LE MAIRE.- Non, ça n'a pas d'effet sur le retard. Pour bien comprendre comment fonctionne le principe, donc on a d'abord passé un accord de principe avec Efidis, suite à une mise en concurrence et des débats sur la valorisation de cet actif. Ensuite, ensemble, on a lancé un concours de maîtrise d'œuvre. Ce concours de maîtrise d'œuvre a donné un groupement dirigé par un cabinet qui s'appelle l'Atelier du Pont, la maîtrise d'œuvre de ce projet. Ensuite, avec Atelier du Pont, donc avec le maître d'œuvre, on a engagé une négociation, notamment sur le coût de la maîtrise d'œuvre, qui a été terminée pas plus tard que ce matin puisque j'ai reçu la maîtrise d'œuvre ce matin après la phase de négociation qu'on avait démarrée il y a quelques mois. Et maintenant, dans le cadre du budget de maîtrise d'œuvre, il faut affiner la clé de répartition entre les deux maîtres d'ouvrage, Efidis et nous, notamment, parce qu'il y a des transferts d'Efidis vers nous, et vice-versa, à opérer. Donc ça ne remet pas en cause le calendrier. C'est dans le séquençage des étapes, notamment lié à la répartition des coûts de maîtrise d'œuvre qu'il y a cet avenant. A l'origine, ça devait être prévu pour une date qui est trop courte après la négociation qui a abouti, encore une fois, ce matin. Donc on se laisse du temps supplémentaire, mais ça ne remet pas en cause l'agenda, puisque l'agenda est celui que j'ai évoqué tout à l'heure. C'est un démarrage des travaux à l'automne prochain.

Mme BRANNENS.- Merci, c'est tout.

M. LE MAIRE.- Monsieur DODEMAN.

M. DODEMAN.- Oui, Monsieur le Maire, un mot sur la délibération numéro 22, la protection de la commune.

M. LE MAIRE.- Pour celle-là, je vous propose d'intervenir à la fin du Conseil, parce que je dois sortir, puisque ça me concerne, la jurisprudence. Donc on la traitera après les questions diverses, comme ça, je quitterai la salle et Alexandra FOURCADE répondra à votre question et clôturera le Conseil.

Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, Monsieur le Maire. Alors sur la délibération numéro 7 qui concerne le concours financier d'Ile-de-France Mobilités, moi, j'avais été à une conférence où Ile-de-France Mobilités intervenait et expliquait que la population dans les années à venir va augmenter de 6 % et que ce sera des plus de 70 ans. Et deux slides plus tard, elle nous expliquait qu'il fallait financer des vélos.

Parallèlement à ça, on est en train de... Enfin la plupart des régions, départements, etc., considèrent qu'il faut réfléchir en termes d'acheter un trajet, avec effectivement des multi-modalités, et non pas uniquement un moyen de transport. Donc je voulais savoir si à l'occasion de cette réflexion par rapport à l'éco-station bus, il y avait aussi cette réflexion qui était menée pour pouvoir, demain, être en capacité de travailler sur des trajets, et non plus uniquement le bus, le métro, mais à chercher de façon individuelle.

M. LE MAIRE.- Oui, d'autant plus que vous avez vu que la Région a lancé cette semaine – on avait d'ailleurs passé une délibération, je crois, au dernier Conseil sur le plan vélo de la Région et la possibilité... Donc la Région a un dispositif pour aider les gens à acquérir des vélos électriques. Je crois... si ce n'est pas vous qui aviez posé la question sur est-ce que ça ne vient pas en concurrence avec Vélib' ? Et je lui ai expliqué que ça n'avait rien à voir avec le dispositif Vélib'. C'était plutôt l'accession à un vélo personnel que la Région finançait. En tout cas, nous, on est extrêmement attentif aux dispositifs régionaux, notamment en intermodalité, qui intègrent le vélo. Donc il n'y a pas aujourd'hui de dispositifs d'aide ou d'installation de stations parce que la Région n'a pas souhaité le faire à ce stade, autre que le dispositif qu'on avait déjà délibéré au dernier Conseil, mais, bien entendu, tout ce qui participe de l'intermodalité et qui intègre le vélo sont des sujets qu'on regarde avec beaucoup d'attention.

Mme MAURIN FOURNIER.- Alors, sauf que ma question était justement de ne pas se limiter au vélo, parce que la population donc de Paris et petite couronne va augmenter, comme je le disais, de plus de 6 %, mais des plus de 70 ans. Donc je ne suis pas sûr qu'à 85 ans, on les mette sur des vélos. Et donc ma réflexion... Oui, c'est ce qu'a dit un écologiste à une réunion. C'est très sympathique, mais quand vous passez la nuit à l'hôpital avec les personnes âgées, en général, vous changez d'avis sur l'idée de les mettre sur des vélos. Et donc ma réflexion

était plutôt de se dire : est-ce qu'il y a une étude qui est faite pour mettre en place des systèmes intermodaux donc, qui puissent prendre du bus et autre chose que du vélo.

M. LE MAIRE. - Et quel rapport avec la délibération 7 ?

Mme MAURIN FOURNIER. - Parce que, comme on est en train de parler de cette station de bus et qu'il y a des réflexions en termes de continuité de trajet, je voulais savoir si, dans le cadre d'Ile-de-France Mobilités, vous aviez ce genre de réflexion.

M. LE MAIRE. - Je ne peux pas répondre à leur place. On interrogera Ile-de-France Mobilités, mais je n'en sais rien. J'espère qu'ils vont intégrer tous ces éléments, mais je ne peux pas répondre à leur place au cours du Conseil.

Mme MAURIN FOURNIER. - La délibération numéro 8. La délibération numéro 8, c'est pour faire une convention qui définit des modalités de réalisation et de remboursement de l'étude de faisabilité par la RATP pour la compatibilité avec le projet de l'avenue Charles de Gaulle. Alors, en fait, on s'aperçoit au fur et à mesure des conseils municipaux que l'on finance absolument tout, soit la dernière fois c'était les aménagements de la partie de Paris, en investissement et en fonctionnement ; maintenant, c'est la RATP qui ouvre ensuite... Alors, le montant n'est pas très important. C'est 14 956 euros hors taxes. Mais si on lit la dernière phrase, c'est bien pour financer les travaux ensuite, dont on n'a aucune idée effectivement des montants, puisqu'on en est aux études. Le coût des travaux qui sera réalisé sur les infrastructures et la maîtrise d'œuvre rattachée qu'on aura encore à notre charge.

Alors, moi je suis, là aussi, comme vous le savez, préoccupée par cette inflation des coûts due à la prise en charge par la Ville de Neuilly de l'ensemble des obligations de modifications dues par les partenaires ou par Paris, ou par La Défense avec le pont. Donc je voudrais faire une demande, qui est que nous ayons un tableau qui, à chaque fois que nous avons une délibération qui nous impose d'avoir un budget supplémentaire, eh bien qu'on incrémente ces budgets, de façon à avoir une vision très claire du coût réel de ce que va nous coûter les « Allées de Neuilly ».

M. LE MAIRE. - Tous ces budgets sont dans le budget d'étude, vous voyez. C'est pas des nouvelles dépenses qu'on découvre en marchant.

Mme MAURIN FOURNIER. - On n'a pas les travaux, aujourd'hui.

M. LE MAIRE. - Dans le budget d'étude, Madame MAURIN FOURNIER, on a intégré le coût de ce qu'on demande à des concessionnaires ou à des opérateurs de modifier pour le projet de Neuilly. Quand vous faites des travaux et que ça a un impact sur quelque chose qui tourne bien, mais par l'effet de vos travaux, ça va changer et vous demandez à celui qui avait qui un compteur, qui un câble, qui un fil de le déplacer pour votre confort, eh ben il est logique qu'il vous demande de prendre en charge une partie des études. Je n'ai pas forcément dit « des coûts », puisque c'est là qu'il y a une négociation à venir ensuite, mais une partie des études sur cette modification. Donc tout cela est dans le budget études. Ce n'est pas des surprises qui arrivent comme ça au gré du projet. Le budget études intègre ce type de partenariat. Et avec la RATP, on en discute depuis déjà très longtemps, puisque ça fait plusieurs années qu'ils sont associés à ce projet et donc que ces éléments ont été intégrés.

Mme MAURIN FOURNIER. - Mais je réitère ma demande sur les coûts des travaux, puisque ceux-là, *a priori*, nous ne les connaissons pas et *a priori* nous allons les supporter.

M. LE MAIRE. - Il y aura, au moment venu, des bilans. Vous voyez, on ne peut pas tout intégrer *a priori* puisqu'il y a des enveloppes. Ces enveloppes, elles prévoient des coûts que l'on négocie au fur et à mesure que le projet avance. Et bien entendu, il y aura des bilans intermédiaires des coûts engagés, et ils seront face à des provisions ou à des perspectives budgétaires qui sont intégrées dans ce projet. Mais il y a des choses sur lesquelles on va dépenser moins que ce qu'on a prévu, des choses sur lesquelles on va dépenser plus que ce qui a été prévu, et tout cela s'ajustera. Mais donner *a priori* dans le détail un budget prévisionnel, ça n'a pas de sens, vous voyez. Ce qui est important, c'est d'avoir des masses et elles ont été calculées, elles ont été présentées, qui sont les masses budgétaires sur lesquelles ces études en l'occurrence, vers lesquelles ces études vont aller.

Mme MAURIN FOURNIER.- Toutes les délibérations qui concernent la Route nationale 13, l'évolution en contre-allée, nous votons contre, évidemment.

La délibération numéro 23, avant la 22, puisque je voudrais aussi intervenir sur la 22.

M. LE MAIRE.- La 23 est bien après la 22, je vous confirme.

Mme MAURIN FOURNIER.- Bravo, Monsieur le Maire. Je vous félicite sur votre connaissance de l'arithmétique.

Le numéro 23, oui, c'est le logement de fonction concernant la gardienne d'ici. Je suis un peu interpellée. Alors, je comprends que vous vouliez reprendre des mètres carrés mais c'est une question : un gardien qui a la charge d'être dans les locaux, est-ce que la mettre en face a une utilité ? Oui, bien sûr, avec des astreintes, mais a une utilité ? Et donc pourquoi est-ce que vous faites une modification de ce type ? Voilà. Parce que, sinon, on peut aussi brancher des caméras, et puis directement au commissariat.

M. LE MAIRE.- C'est en fin de compte, le gardiennage à proprement dit des locaux est assuré par une société de gardiennage depuis déjà des années. Voilà. Donc la gardienne n'est pas tant là pour faire du gardiennage. Elle est surtout là pour faire les astreintes téléphoniques quand la mairie est fermée. Et donc le local n'est pas à mettre devant une fonction de gardiennage. Il est à mettre en fonction – c'est d'ailleurs expliqué comme ça dans la délib – une fonction d'astreinte. Après, elle a un métier qui est de tenir l'accueil, mais, voilà, dans le respect du temps et d'une trentaine d'heures de travail, comme tout salarié.

Donc c'est une société de gardiennage qui a le contrat de la Ville, il est réitéré régulièrement après une mise en concurrence. Donc la corrélation n'a pas de sens et ce qui avait en revanche du sens pour nous, c'est d'améliorer l'accueil en mairie. Souvent, il nous est reproché que ce petit bureau à droite n'est pas un bureau dans lequel l'accueil se fait correctement. Il y a d'ailleurs un élément dans les décisions, sur lequel l'étude sur l'accueil était évoquée. Donc ça nous permet d'améliorer l'accueil, de garder cette fonction d'astreinte de la gardienne et de continuer le gardiennage usuel par la société de gardiennage qui en a la charge. Cela ne modifie pas ni la qualité des travaux de l'ensemble de nos prestataires, ni le métier de la gardienne, qui garde ses fonctions habituelles.

Monsieur LEPIDI.

M. LEPIDI.- Sur ce sujet, cela modifie la vie de la gardienne. Cela modifie la vie de la gardienne.

M. LE MAIRE.- Oui, plutôt dans le bon sens, puisque c'est un appartement de 70 mètres carrés face à la mairie en étage. Donc ça le modifie plutôt dans le bon sens.

M. LEPIDI.- Oui, mais elle est obligée de traverser la rue.

M. LE MAIRE.- Le logement ici n'est pas... Traverser la rue, je pense que c'est... Il y a pire. Je pense que, honnêtement, ça modifie... Tout cela est soumis, comme vous le savez, à des CHSCT. Il y a toute une série d'instances qui vérifient que le bien-être...

M. LEPIDI.- Mais elle est là depuis très longtemps, pourquoi aujourd'hui ? C'est bizarre. C'est très bizarre.

M. LE MAIRE.- ...Que le bien-être des uns et des autres n'est pas mis en cause. Ce n'est, je crois, pas le cas.

M. LEPIDI.- Oui, oui, on peut changer la vie des gens et tout va bien. Je comprends et ça fait rire tout le monde mais...

M. LE MAIRE.- Les services de la Ville ont refait ce logement de 70 mètres carrés totalement à neuf. Donc, voilà, les conditions d'astreinte, comme c'est expliqué dans la délib, sont des bonnes conditions d'astreinte.

M. LEPIDI.- Très bien. Elle va faire son métier, donc, de réception du téléphone de chez elle ?

M. LE MAIRE.- Oui, absolument, parce que c'est un renvoi de ligne. Quand elle dort et qu'il y a un appel, elle ne se lève pas et il y a un report sur une ligne, pour ne pas sortir de son lit quand il y a un appel à 3 heures du matin, non plus. Donc, voilà, c'est exactement la même chose qui se fera simplement de l'autre côté de la rue, dans un appartement plus grand, refait à neuf et, nous, dans un endroit où on pourra accueillir le public avec une qualité d'accueil que l'on n'a pas aujourd'hui. Ça ne modifie pas beaucoup les choses, ça les améliore. C'est le but de cette délibération.

D'autres questions ? Cette deuxième partie est adoptée, sauf la question 22, que je vous laisserai le soin d'évoquer en conclusion du Conseil.

M. LEPIDI.- Pour toutes les décisions qui touchent à l'avenue Charles de Gaulle, nous votons contre.

M. LE MAIRE.- J'avais bien entendu, rassurez-vous. Je ne prends pas pour argent comptant vos questions.

M. LEPIDI.- Votre phrase ne le reflétait pas, alors je le précise.

M. LE MAIRE.- Mais comme on le fait d'habitude. Vous n'êtes pas enregistrés comme donnant un blanc-seing à toutes les délibérations de la deuxième partie.

(Départ de M. KELLER.)

Questions diverses

M. LE MAIRE.- Madame BRANNENS, vous aviez une question diverse ?

Mme BRANNENS.- J'ai deux questions diverses. Je pensais qu'on voyait la question...

M. LE MAIRE.- Deux questions diverses.

Mme BRANNENS.- Oui. Je pensais qu'on voyait le point 22, là.

M. LE MAIRE.- Non, c'est ce que j'ai dit : on fait les questions diverses.

Mme BRANNENS.- Après les questions diverses.

M. LE MAIRE.- Et comme ça, vous clôturez avec la 22 et on termine notre Conseil.

Mme BRANNENS.- Alors, effectivement, j'ai deux questions diverses. La première est assez brève. L'an passé, vous aviez indiqué que, avec les communes voisines de Puteaux et de Courbevoie, vous restaureriez l'éclairage sur le Pont de Neuilly, ce qui a été fait et qui a fonctionné pendant plusieurs mois. Mais, de nouveau, maintenant depuis un peu plus de 3 mois, il n'y a de nouveau plus d'éclairage, ce qui est très dangereux, en particulier le soir maintenant avec le changement d'heure, à 5 heures 30 - 6 heures, il fait nuit. Donc pourriez-vous, avec les villes voisines, restaurer de nouveau cet éclairage ?

M. LE MAIRE.- Alors, aujourd'hui, on attend l'acte administratif de transfert de la gestion du Pont de Neuilly de la part de l'État. On ne l'a pas encore. L'État nous a dit qu'il le préparait, qu'il était d'accord pour nous le transférer, mais on ne l'a pas encore. Donc aujourd'hui, l'éclairage du pont est encore opéré par l'État. Donc la question, on l'a bien entendu aussi adressée à l'État, mais on n'a pas la gestion du pont encore. Et donc on est pour autant d'accord, puisque c'était sous-entendu dans votre question, sur le principe, avec Puteaux et Courbevoie, pour opérer ce transfert de gestion à trois, et donc toutes les décisions qui iront avec.

Mme BRANNENS.- Je ne comprends pas alors pourquoi ça a fonctionné et que ça refunctionne plus. Vous n'aviez rien fait. Ça a refunctionné...

M. LE MAIRE.- Je pense que les questions qui vont à la Région, il faut les poser à la région ; les questions qui vont à Ile-de-France Mobilités, à Ile-de-France Mobilités ; les questions à l'État, il faut les poser à l'État. On les pose à l'État. L'État nous dit « parce que le système est totalement vieillissant », et c'est bien pour ça qu'on a fait une demande de transfert de gestion. Maintenant, je ne sais pas, techniquement, s'il y a une ampoule qui a péché, s'il y a un court-circuit, si quelqu'un a marché sur les fils. Je ne sais pas.

Mme BRANNENS.- J'avais mal compris. J'avais cru comprendre que le fait que cela fonctionnait était dû à votre action. Donc pas du tout. Vous n'aviez rien fait.

M. LE MAIRE.- Non, c'était un coup de chance, dans un dispositif totalement obsolète. Mais donc je vous confirme qu'on a vraiment envie de reprendre la gestion, parce que, voilà, on est saisi régulièrement par des utilisateurs sur l'état de délabrement du Pont de Neuilly, et sur la carence de l'État.

Mme BRANNENS.- D'accord. J'avais cru que vous aviez agi.

M. LE MAIRE.- Non, on ne l'a pas encore.

Mme BRANNENS.- Ma deuxième question concerne l'avenue Charles de Gaulle. Donc, dans les futurs travaux, on a envisagé un flux de voitures à peu près équivalent à ce qu'il est aujourd'hui, autant que je me souviens. Et le Conseil a voté une DSP... On a voté une DSP pour un parking de 450 places sur l'avenue, parking d'ailleurs qui va être subventionné à hauteur de 13 millions, qu'on récupérera j'entends bien au moins à hauteur de 6 ou 7 millions. Or, depuis ce vote qui a été fait, le président de la MGP a établi un calendrier de restriction de la circulation des véhicules dans la commune à l'intérieur de la A86. D'ailleurs, ça a fait l'objet de différents articles de presse récemment, puisque ça a été voté au niveau de la Métropole, pour réduire les émissions d'oxyde d'azote et de particules. Alors, on a un calendrier qui est très fort puisque, dès juillet, on interdit les poids lourds, les autocars immatriculés avant 2001, et les véhicules Crit'Air numéro 5 en semaine, et les Crit'Air 4 *intra muros*. En 2021, c'est l'interdiction des Crit'Air 4 à l'intérieur de la A86 ; 2022 pour les Crit'Air 3 ; 2024 pour les Crit'Air 2, c'est-à-dire tous les diesels ; et 2030 pour tous les moteurs thermiques. En fait, il n'y aura plus que les moteurs électriques. 2030, c'est demain, si je puis dire. Ce n'est pas très loin, quand même. Si on remonte dans le temps et que l'on regarde l'affaire Volkswagen sur les moteurs diesel, je crois que ça doit faire maintenant une dizaine d'années. Donc c'est à peu près la même distance et les constructeurs ne sont pas encore tous passés à des voitures électriques.

Donc il y a une réunion des maires qui était prévue aujourd'hui, des 79 maires concernés par la zone à l'intérieur de la A86. Je ne sais pas si elle a eu lieu. Donc si elle a eu lieu, est-ce que vous pouvez nous confirmer la mise en œuvre de ce dispositif. Et de mon point de vue, si les mesures sont mises en place en suivant strictement ce calendrier, c'est quelque chose qui serait quand même de nature à diminuer sensiblement le flux des véhicules. Et la question posée est de savoir s'il ne serait pas prudent de revoir à la baisse la construction du parking, enfin le nombre de places dans le parking, voire de revoir l'idée de faire un parking à cet endroit-là, parce que le temps qu'il soit construit, enfin ça voudrait dire qu'il servirait pendant 3 - 4 ans et, après, il serait quasiment vide.

M. LE MAIRE.- Alors, deux éléments sur la procédure. Il y a eu effectivement un vote sur le projet à la Métropole du Grand Paris lundi dernier. Ensuite, la décision, elle revient aux conseils municipaux, puisque les arrêtés d'interdiction d'accès dans les villes à tel et tel niveau Crit'Air, c'est une décision municipale. Donc on aura probablement début 2019 une délibération sur la mise en œuvre de ce dispositif à Neuilly, qui fera l'objet d'un débat sur les différents seuils, donc vous l'avez rappelé de juillet 2019 pour les véhicules qui ont plus de 18 ans, qui datent d'avant 2000, à 2030 pour l'ensemble des moteurs thermiques, puisqu'en gros, c'est le point d'échéance du projet.

Donc le deuxième sujet, c'est finalement... Le deuxième sujet dans votre question, c'est quel pourrait être l'impact de cette décision sur le parking ou sur la pertinence d'un parking ? Cette décision, elle n'est pas une décision d'interdiction des voitures. Elle est une décision, du moins un projet, une perspective en tout cas de changement de type de voiture, vous voyez. Donc elle ne dit rien sur le fait qu'il y aura moins de voitures. Elle dit sur le fait que les voitures seront moins polluantes. Donc ça ouvre bien entendu des questions, et c'est un sujet qu'on a mis dans la négociation avec Indigo, avec Marc WARNOD, c'est la possibilité de transformer les places en places pour l'accueil de véhicules électriques avec les branchements et de pré-câbler ou de pré-configurer le parking pour que cette possibilité soit ouverte le plus rapidement possible, en tous les cas en phase avec l'évolution du type de voitures qu'utilisent les uns et les autres. Voilà.

C'est comme ça qu'on interprète en tous les cas l'évolution de ce parking, qui est encore une fois nécessaire, parce qu'on a aussi un phénomène qui est un phénomène de stationnement longue durée des voitures et une demande de places de parking, pour qu'elles ne s'usent pas ou qu'elles ne soient pas à l'air libre trop longtemps. Donc je pense que ça ne remet pas en cause la pertinence du parking. Pour autant, voyez la configuration du parking par rapport à l'évolution du parc automobile est un sujet que l'on a intégré dans l'appel d'offres dès le départ, et dans la négociation avec Indigo pour qu'il y ait ce pré-câblage et qu'il n'y ait pas à reconsidérer les parris, les tuyaux, les passages, les piliers, etc., pour brancher les prises électriques.

Mme BRANNENS.- Je suis un peu surprise que ce soient les communes... Je ne mets pas en cause ce que vous venez de dire, mais je suis surprise que les communes décident de l'application ou non de ce plan parce qu'en fait, ça revient à complètement... Il suffit que toutes les communes refusent et cela fiche tout à l'air, si je puis dire.

M. LE MAIRE.- Non, c'est que vous avez deux éléments dans ce projet. Vous avez l'intention qui est une compétence métropolitaine au titre du plan Climat Energie, et vous avez un pouvoir de police qui reste le pouvoir de police des maires. Aujourd'hui, ce ne sont pas les présidents de POLD, d'exécutifs intercommunaux qui ont le pouvoir de police ; ce sont les maires. Donc la police de voirie, c'est les maires. Donc comme ce projet, il repose sur l'autorisation ou l'interdiction de faire circuler dans nos villes des véhicules qui polluent, cette décision, elle est soumise au pouvoir de police du maire, tout simplement. Voilà. Et donc elle échappe aux intercommunalités comme elle échappe à l'État, puisque c'est de l'ordre, encore une fois, du pouvoir de police de maire et pas celui de l'interco.

Mme BRANNENS.- Ça modère considérablement le projet. Autre point...

M. LE MAIRE.- Effectivement, ça crée un aléa très significatif dans le projet par rapport à ce qui est communiqué. Donc un des premiers sujets, c'était aussi de voir, et ça a été à l'ordre du jour d'un déjeuner des maires de POLD cette semaine, quelle était la manière dont nos collègues maires recevaient cette décision, qui est plutôt positive, mais, voilà... S'il y a trop de trous dans la raquette, la décision sera extrêmement compliquée à appliquer.

Mme BRANNENS.- Deuxième point, effectivement, je me souviens que cinq prises... Tout a été câblé, tout est prévu pour que ce soit câblé, pour que partout il y ait des prises électriques dans le nouveau parking, mais il me semble qu'il y en a cinq prises de financées, enfin cinq doubles financées dès le départ. Toutes les autres, on doit payer en plus, dans le fameux parking de 450 places qui est prévu juste à côté du parking Saint-Jean-Baptiste.

M. LE MAIRE.- Si vous voulez, le sujet du coût des prises est relativement marginal par rapport au sujet de configuration du parking. Voilà. Et donc, ensuite, rien ne nous empêche d'opérer la demande d'intégration des prises à plusieurs opérateurs, et pas simplement les sous-traitants de l'un ou de l'autre.

M. WARNOD.- Juste en complément, il faut savoir quand même que, aujourd'hui, que la recharge électrique est un vrai problème dans les parkings publics puisque, jusqu'à preuve du contraire, les pompiers de Paris ne veulent pas aujourd'hui mettre des recharges en dessous du - 1. D'où le problème, puisque là on pré-câble un niveau, mais aujourd'hui si vous êtes au - 4 ou au - 5 et vous demandez à avoir un chargeur de voiture, les pompiers vont s'y opposer. Ça c'est la réalité.

La deuxième réalité, qui est celle effectivement de la séparation aussi de l'isolation des maires, c'est que, aujourd'hui – je les ai comptés et je me suis arrêté –, il y a 130 systèmes en France de recharges électriques. Communauté de communes, départements, villes, etc., etc. Il y a 130 systèmes différents. Donc ce n'est pas demain la veille qu'on va réussir à uniformiser et à avoir du tout électrique, à mon avis. Mais enfin, c'est un avis personnel.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur DODEMAN, vous aviez une question.

M. DODEMAN.- Oui, j'ai effectivement deux questions. Alors, Neuilly accueille sur son territoire depuis quelques années – je pense que chacun d'entre vous l'a vu – une nouvelle population qui est amenée à mendier, issue notamment de l'Europe de l'Est, comprenant des enfants. C'est naturellement une question sensible, à la fois humaine et qui demande à la fois de la fermeté. Et aux Sablons, ils posent, à la sortie du Monoprix Sablons, ils posent vraiment leurs matelas par terre. Ils ont même des cachettes permettant de poser des matelas dans des espèces de coffres près des réseaux d'électricité. Donc je voulais savoir, mais je pense que c'est le cas, cette population, elle était ciblée, identifiée à la fois par la police municipale et les services sociaux. Est-ce vous pouvez nous en dire un peu plus ?

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas si le mot « ciblée », vous voyez, est vraiment opportun.

M. DODEMAN.- Identifiée.

M. LE MAIRE.- Cette population est identifiée, est suivie, est observée, à la fois par les services sociaux et les services de police, puisqu'il y a à la fois dans ces populations des gens malintentionnés, mais aussi des gens en détresse. Le terme de « sans domicile fixe » est clair de ce point de vue. Donc bien entendu, on observe ces populations, on va à leur rencontre, on essaye de comprendre. Et quand c'est des gens qui se livrent, voilà, à de la délinquance, elle est immédiatement suivie et observée par la police, avec le problème que vous connaissez partout : c'est que, quand c'est des mineurs, la police a peu d'impact sur ces populations, et donc ils réitèrent rapidement leurs méfaits.

François, tu veux rajouter quelque chose ?

M. LE STANG.- Oui, pour compléter ce que dit Monsieur le Maire, vous parlez de personnes qui sont éventuellement là la nuit. Ils sont bien identifiés par maintenant la brigade de nuit de la police municipale. J'ai fait un tour avec la police municipale une nuit et, effectivement, ils présentent des papiers en bonne et due forme venant de Roumanie. Ils sont effectivement en face du Monoprix, il y en a un autre qui est plus loin. Après, on a, j'allais dire « nos » SDF, j'allais dire habituels, et qui sont bien identifiés dans tous les comptes rendus de la brigade de nuit. Les policiers municipaux leur demandent s'ils n'ont pas de problème ; ils n'ont pas de problème. Ils ne souhaitent pas être aidés. Le seul cas où on peut intervenir, c'est quand ils sont fortement alcoolisés et qu'ils troublent la tranquillité publique. Après, c'est vrai qu'on a maintenant des personnes qui n'ont rien à perdre, parce qu'ils sont en situation irrégulière, et ils tentent un peu le tout pour le tout. Ils savent qu'étant mineurs, ils vont être relâchés. Ils connaissent les arcanes juridiques. Et donc c'est là qu'est plus le risque, que par rapport à une population qui ne fait que de la mendicité passive.

M. LE MAIRE.- Merci. Vous aviez une deuxième question, Monsieur DODEMAN.

M. DODEMAN.- Concernant le CED – pour celles et ceux qui l'auraient oublié, le CED, c'est le Conseil économique de développement –, et je voulais savoir quel avait été le rythme des réunions en 2018, et quelles sont les grandes idées qui ont émergé.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas moi qui fixe leur ordre du jour. Ils ont une certaine autonomie. Le CED fixe lui-même son ordre du jour, son rythme de réunion. Donc je les reçois régulièrement. Je les reçois au moins une fois par an pour un tour complet. Ils avaient fait il y a quelques mois une série de propositions. Cette série de propositions est totalement traitée, intégrée. Certaines seront peut-être réalisées, d'autres pas. Et donc on a une clause de revoyure début 2019 avec le CED pour avancer sur d'autres perspectives de travail.

M. DODEMAN.- Il y a un rapport matérialisé ?

M. LE MAIRE.- Pas à ce stade, non. On n'a pas demandé de rapport, vous voyez. Je pense qu'on a déjà eu trois rapports à ce Conseil. S'il y avait en plus le rapport du CED...

M. DODEMAN.- C'est ce que vous aviez vendu en 2014.

M. LE MAIRE.- Ça alourdirait notre ordre du jour. Donc, voilà, ils ont trois groupes de travail, auxquels certains élus qui sont dans ce Conseil ont participé. Des propositions ont été faites, que l'on regarde avec beaucoup d'attention. Voilà.

Monsieur LEPIDI, vous aviez deux questions. Madame MAURIN FOURNIER. Très bien, je vais prendre dans l'ordre.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, Monsieur le Maire, le 28 juin, vous nous aviez dit avoir des éléments très très positifs du préfet de région que vous aviez eu le jour même. Nous les avons demandés, savoir si on pouvait avoir une photocopie. Vous nous aviez envoyé la photocopie de la lettre, enfin, le 27 septembre, c'est-à-dire le jour du Conseil suivant. Et cette lettre, en fait, ne précisait seulement, de façon aimable, je vous l'accorde, que le préfet de Région attendait les études. Alors j'ai vu sur le site qu'il y avait un certain nombre d'éléments, intéressants d'ailleurs, concernant les études. Donc la première question, c'est est-ce qu'on pourra avoir une réunion ou un document qui puisse nous présenter le résultat de ces études, en termes de trafic et de pollution. Et ma question est donc la suivante : est-ce que, aujourd'hui, au vu de ces études ou des contacts nombreux que vous avez avec le préfet de Région, vous avez l'accord définitif de l'État pour les « Allées de Neuilly » ?

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas des accords nombreux avec le préfet de Région. Je le vois quand c'est utile de le voir, mais je ne le vois pas, rassurez-vous ou malheureusement, tous les jours. Et encore, je ne sais pas ce que je pourrais lui demander de particulier. Voilà.

Les études demandées par l'État ont été faites, ont été livrées assez récemment par l'État. Ce qui a pris un certain temps, c'est le calage du modèle de gestion dynamique du trafic que l'État voulait. Et je pense qu'on aura maintenant un retour extrêmement rapidement, et probablement un retour positif, puisque les études montrent à l'État que les inquiétudes qu'ils avaient manifestées sur les remontées de file notamment, dues à des transformations de voirie, vont être soit sans effet par rapport à nos propositions, voire améliorées.

Donc le vrai sujet avec l'État, c'était la simulation dynamique, le calage du modèle. Et une fois que le modèle est calé, de concert avec l'État, ce qui a été fait il y a plusieurs semaines, on a mis dans ce modèle les différents paramètres sur lesquels l'État posait des questions. Et les résultats de ces paramètres dans cette modélisation, vont dans le sens des préconisations et des demandes de la Ville, voire améliorent les points d'attention que l'État avait soulevés. Donc on est extrêmement serein sur le fait que l'accord sera donné en temps et en heure pour le démarrage des travaux.

Mme MAURIN FOURNIER.- Est-ce que nous pourrions avoir accès aux modélisations telles que vous les présentez ? Parce que, moi, j'ai regardé tout à l'heure ce que nous avons sur le site. Ce que nous avons sur le site est tout à fait conforme à ce que l'on disait, c'est-à-dire un trafic extrêmement dense, et avec les différents axes que vous proposez, d'ailleurs – c'est effectivement intéressant de voir que les sorties, par exemple, peuvent être non pas à 15 000 voitures mais à 31 000 en ce qui concerne certaines contre-allées, etc. Donc tout ça va aller sur la RN13, puisqu'il n'y aura plus de contre-allées. Et, moi, je n'ai pas vu ce travail entre cette modélisation, c'est-à-dire ce que l'on fait passer des contre-allées à la RN13, et donc quelles sont les incidences, en particulier en termes de danger vis-à-vis du tunnel. Donc est-ce qu'il serait possible d'avoir accès à ces études qui, si vous le dites, sont extrêmement positives, mais aujourd'hui ne me semblent pas être sur le site. Merci.

M. LE MAIRE.- On aura l'occasion de vous faire une restitution de ces études. Je recherchais en même temps que vous posiez la question, parce qu'on m'a communiqué ce soir le volume de ces études tel qu'il a été livré en

version papier. Cela représente 1 mètre cube, vous voyez. Donc on ne va pas livrer à chaque conseillers municipaux 1 mètre cube de documents, mais on fera une restitution, parce que, en plus, c'est assez indigeste comme éléments de restitution. Donc on fera probablement une réunion ou, dans le cadre d'une commission, une restitution de ces études et de cette modélisation.

Monsieur LEPIDI.

M. LEPIDI.- Ne polluons pas le Conseil.

Et donc une question : de nombreuses personnes m'ont interpellé dans la ville de Neuilly, concernant la végétation qui prospère, comme chacun sait, sur les trottoirs de la ville. Certaines personnes évoquent des salades, des potagers, des choux, que sais-je. Et c'est vrai que cela interpelle beaucoup de monde. Ils s'étonnent que ces végétations montent comme elles le font. Alors ma question est simple : ne pensez-vous pas qu'aux lieu et place de cet ensemble qui parfois est disgracieux, il serait préférable d'en revenir au bon vieux gazon ?

M. LE MAIRE.- Alors, il y a deux plantes : il y a des géraniums et des pachysandras, vous voyez. Donc c'est pas des salades, des potagers.

M. LEPIDI.- Je leur dirai.

M. LE MAIRE.- Vous pouvez essayer de manger les géraniums. Je n'ai pas essayé, mais je ne vous le conseille pas, quand même. Donc c'est des géraniums et des pachysandras. Voilà. C'est deux essences qui ont l'avantage d'être des persistants, d'avoir une certaine densité et qui nécessitent moins d'entretien que le gazon. Voilà. C'est la raison pour laquelle cette biodiversité a été intégrée. Et elle participe, puisqu'on a évoqué le rapport sur le Développement Durable, de cette biodiversité qui est recommandée aussi dans la gestion des espaces verts de nos villes. Voilà.

Mais ne mangez pas, s'il vous plaît... Ce ne sont pas des salades, voilà, comme vous le suggérez dans votre question. Vous aviez une deuxième question, Monsieur LEPIDI.

M. LEPIDI.- Alors, je vous rassure tout de suite, c'est pas tout à fait là où je vais m'approvisionner.

M. LE MAIRE.- Salade de géranium, c'est pas conseillé.

M. LEPIDI.- D'ailleurs, ce n'est pas moi qui y vais. Mais bon.

M. LE MAIRE.- Alors, des chiens non tenus en laisse vaquent librement devant leurs maîtres, sans laisse. Quelle est la règle en l'espèce ? Je ne dis pas l'espèce de chien, bien entendu. Mais si rien n'est prévu, un arrêté municipal ne serait-il pas souhaitable, avec une amende à la clé, pour les récalcitrants ? Et ça, c'est un problème qui est réel, même si c'est dit sur un ton un peu humoristique, mais notamment les enfants ont très peur des chiens, les petits enfants. Et les chiens qui ne sont pas tenus en laisse constituent des risques. Voilà. Et je ne sais pas où en est la législation... quelles mesures vous avez prises.

M. LE MAIRE.- Il y a un arrêté municipal qui interdit d'avoir des chiens non tenus en laisse. Et donc cet arrêté municipal est en vigueur, fonctionne. Après, on ne peut pas contrôler bien entendu tous les cas. Et j'observe comme vous que des gens se promènent avec des chiens non tenus en laisse. On est souvent alerté sur des tournées un peu récurrentes, puisqu'en fin de compte, souvent, ce sont les mêmes aux mêmes heures avec le même chien, avec l'absence de laisse qui tournent. Et plusieurs Neuilléens me signalent parfois, en me disant : « là, il y a un chien qui tourne non tenu en laisse », auquel cas on le signale à la police municipale qui fait un contrôle et qui avertit. Donc je vous invite, si vous constatez une tournée coutumière dans tel ou tel quartier, ou si les gens vous les signalent, de nous les signaler, et on fera les contrôles comme il se doit.

Tout cela ne concerne bien entendu pas certaines catégories de chien, notamment je crois de catégorie 1, qui sont des chiens qui eux sont dangereux ou qui pourraient l'être, et qui sont astreints à des muselières et à des dispositions particulières. Voilà.

Et on peut verbaliser, bien entendu. Un chien non tenu en laisse ou un chien qui devrait avoir une muselière et qui ne l'a pas, c'est sujet à une verbalisation.

Je laisse Alexandra FOURCADE répondre à la question 22, clôturer ce Conseil, et moi je vous donne rendez-vous donc au Conseil de décembre mais on aura sûrement l'occasion de se voir avant.

Mme FOURCADE.- Merci, Monsieur le Maire. Il est 21 heures 55. Je pense que personne n'a envie que je réponde très longuement à cette question. Vous avez lu la délibération, elle est extrêmement claire. Le Code des collectivités territoriales permet d'accorder la protection... Pardon, j'attends que le Maire soit sorti, effectivement.

(Monsieur le Maire quitte la séance et sort de la salle de Conseil.)

Mme FOURCADE.- ...la protection en cas de propos diffamatoires. Vous avez lu vous-mêmes les propos qui ont été tenus par Monsieur BONNAMY sur le site change.org. Donc nous appliquons strictement ce que le Code des collectivités territoriales prévoit dans ce cas-là, où en cas de diffamation du Maire, les communes sont tenues d'accorder la protection fonctionnelle au maire. Et donc c'est exactement ce qu'on applique dans ce cas présent. Donc il n'y a rien de particulier et tout est écrit très clairement dans la délibération. Il me paraît inutile de détailler plus cette réponse. Voilà.

M. DODEMAN.- Écoutez, d'abord, ce n'est pas une question, c'est une intervention et même une prise de position. C'est une prise de position, ce n'est pas une question. On va donner notre positionnement par rapport à ça.

Mme FOURCADE.- On peut voter cette délibération. De toute façon, il y a un vote. Donc vous allez nous dire ce que vous en pensez. Mais enfin, en tout cas, les textes juridiques sont extrêmement clairs.

M. DODEMAN.- On a le sentiment que vous avez du mal à nous donner la parole. On va la prendre parce que c'est normal.

Mme FOURCADE.- Déjà posez votre question. Je ne fais que, répondre, comme cela a été prévu, en fin de Conseil, à une question que vous avez déjà posée. Donc je réponds à votre question. Et maintenant, je soumetts au vote.

Mme MAURIN FOURNIER.- On ne l'a pas posée.

Mme FOURCADE.- Allez-y, posez votre question. Moi j'ai pensé que vous aviez déjà...

M. DODEMAN.- Je crois qu'à la base il n'y avait vraiment aucune difficulté. On devrait terminer le...

Mme FOURCADE.- C'est simplement qu'on a passé beaucoup de temps et je ne vois pas en quoi il y a interprétation de ce qui est écrit. Allez-y. Je vous écoute avec grand plaisir.

M. DODEMAN.- Écoutez, très rapidement, moi je voudrais dire que notre groupe était naturellement très attaché à la fonction du maire, et en même temps on est très attaché à la liberté d'expression qui est un droit fondamental. Et force est de constater que, dans les écrits de Monsieur BONNAMY, qui ont été restitués dans le cahier des délibérations, rien ne porte atteinte selon nous à la dignité, au respect, à l'honneur du maire. Et dans une démocratie, je suis désolé...

Mme FOURCADE.- On va laisser le juge interprété, Monsieur DODEMAN.

M. DODEMAN.- ... mais la parole est libre, et on peut critiquer, et on peut attaquer. Et d'ailleurs, quand on fait de la politique, il faut l'accepter, même si évidemment – et j'en conviens bien volontiers –, il y a des limites à ne pas dépasser. Et accepter la protection de la commune dans ce cas de figure-ci reviendrait à fragiliser la prise de parole de l'opposition, qui se veut libre, directe, ferme, mais respectueuse.

Nous trouvons donc que Monsieur le Maire a un peu la gâchette facile sur ce type de sujets et nous ne souhaitons pas que nos impôts servent à payer un agacement personnel face à la critique. Donc, vous l'avez compris, on va voter contre cette décision.

Mme FOURCADE.- Je vous laisse finir. Madame MAURIN FOURNIER, allez-y.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, moi, je suis un peu stupéfaite de cette délibération, je vous avoue. Je voudrais comprendre en quoi elle est diffamatoire. Donc il va falloir que vous m'expliquiez, sachant que, dans la loi, que j'ai regardée avec attention, il y a une description très précise du diffamatoire, mais il y a également un autre article très précis sur la liberté d'expression. Donc je pense que cette délibération ne devrait pas avoir lieu et elle ne fait pas honneur à notre capacité d'expression des uns et des autres, et à cette liberté d'expression.

Donc je demande effectivement le retrait de cette délibération qui n'a aucunement lieu d'être, parce que, en plus, nous ne gagnerons pas. Quand je dis « nous », la municipalité ne gagnera pas, à cause de l'article sur la liberté d'expression qui a été maintes fois jugé et sur lequel il est tout à fait inutile de revenir.

D'autant plus que la critique me semble utile et qu'il est nécessaire, effectivement, que les citoyens puissent parler. Ça s'appelle là une mesure, j'allais dire, qui ressemble plus à de l'intimidation, et qui franchement n'est pas à l'honneur de notre assemblée.

Donc, bien entendu... Je vais finir, si vous le permettez. Bien entendu, nous allons voter contre, mais j'aimerais... Voilà je fais un vœu : si nous perdons cette affaire, parce que derrière, c'est un peu simple que le maire fasse payer l'huissier et les frais d'avocat. S'il tient, il n'a qu'à le faire à titre personnel. S'il ne le fait pas... Alors attendez. On va être obligé, puisque la majorité vote le doigt sur la couture du pantalon, m'ont dit certains. Attendez, attendez... Je veux juste finir, je veux juste finir, s'il vous plaît. J'aimerais savoir s'il est envisageable, laissez... Vous... La parole est donnée par Madame la Présidente.

M. DUPONT.- *(Intervention hors micro.)*

Mme FOURCADE.- S'il vous plaît... Non, non s'il vous plaît il n'y a pas d'interprétation...

(Echanges croisés hors micro.)

Mme MAURIN FOURNIER.- Ça m'a été dit... Au titre de quelqu'un qui me l'a dit.

Mme FOURCADE.- François-Xavier, s'il te plaît, y a pas...

Mme MAURIN FOURNIER.- On vous a jamais vu voter contre, Monsieur.

Mme FOURCADE.- Bon on laisse terminer Madame MAURIN FOURNIER, s'il vous plaît.

Mme MAURIN FOURNIER.- Est-ce que Monsieur a le droit de parler ?

Mme FOURCADE.- Non, c'est Madame MAURIN FOURNIER qui a la parole pour l'instant.

Mme MAURIN FOURNIER.- Je fais un rappel au règlement, Monsieur DUPONT. Nous allons effectivement voter contre, et j'aimerais que vous acceptiez que, si nous perdons, Monsieur le Maire aura à rembourser les frais d'avocat et d'huissier, parce que comme cette délibération est en fait une manœuvre d'intimidation, pour moi, ça

va s'apparenter ensuite à de l'abus de bien social. C'est-à-dire on utilise l'argent de la municipalité pour régler des comptes à titre personnel. Voilà.

Mme FOURCADE.- Je réponds, Madame MAURIN FOURNIER, en trois points. Premièrement, Monsieur BONNAMY ne fait pas partie de l'opposition. Il n'est pas élu.

Mme MAURIN FOURNIER.- Je n'ai pas parlé d'opposition moi.

Mme FOURCADE.- Ça, c'est Monsieur DODEMAN qui a parlé de cela.

Mme MAURIN FOURNIER.- Donc ce n'est pas moi.

Mme FOURCADE.- Cela n'a rien à voir avec l'opposition, donc s'il vous plaît, ne mélangez pas tout.

M. DODEMAN.- Je dis que punir Monsieur BONNAMY, demain, ça va être nous punir.

Mme FOURCADE.- Il ne fait pas partie de l'opposition, donc c'est un autre sujet. Vous êtes complètement hors sujet.

Mme MAURIN FOURNIER.- Non c'est qu'un simple citoyen, vous avez raison.

Mme FOURCADE.- Deuxièmement, la demande de retrait de la délibération, moi je peux comprendre, Madame MAURIN FOURNIER, qu'effectivement quelqu'un qui va dans le sens de ce que vous essayez de faire depuis des mois sur le projet des allées de Neuilly, vous ayez pas du tout envie qu'effectivement cette personne ne prospère.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ça n'a rien à voir Madame. On ne juge pas l'action des « Allées de Neuilly » ; on juge... Ou alors, vous venez de dire... C'est très intéressant ce que vous venez de dire. Vous venez de dire que, en fait, ce n'est pas l'information que Monsieur BONNAMY donne. Vous êtes en train de dire que, effectivement, c'est une façon de ne pas accepter l'action que vous menez...

M. WARNOD.- Alexandra, tu donnes la parole. Tu ne lui as pas donnée, donc tu la fais taire. Quand tu lui donneras, elle parlera, c'est tout.

Mme MAURIN FOURNIER.- C'est très intéressant.

Mme FOURCADE.- Bon, écoutez, je reprends le raisonnement. Donc deuxièmement, il n'y a pas de retrait... Marc, s'il te plaît, tu te tais.

Mme MAURIN FOURNIER.- Rappel au règlement.

Mme FOURCADE.- De toute façon, il n'y aura pas de retrait de cette délibération. À partir du moment où, de toute façon, on la soumet au vote, vous êtes tout à fait libres de voter contre. En revanche, je vous redonne l'argumentaire : quand on traite quelqu'un de « fromenteur », de « frolicanie », et qui est Monsieur FROMANTIN, je suis désolée, on est vraiment dans la...

Mme MAURIN FOURNIER.- C'est vrai que c'est très grave. Vous avez raison, c'est très très grave ! Un jeu de mots !

Mme FOURCADE.- Deuxièmement, qu'on accuse le Maire d'avoir mis en place une procédure pour un parking qui bénéficierait uniquement au maire, c'est vraiment typiquement de la diffamation. Donc, s'il vous plaît, Madame MAURIN FOURNIER, ne vous substituez pas au juge. Cette affaire, elle va passer devant les tribunaux. On verra bien qui a raison. Pour l'instant, nous votons une délibération qui effectivement donne la protection fonctionnelle, et je la mets aux voix. Donc je demande tout simplement qui est contre. Donc j'ai bien compris que vous étiez contre. Qui est contre ? Levez la main, s'il vous plaît. Vous êtes contre cette délibération ou pas ? Personne ne

Conseil municipal de la Ville de Neuilly-sur-Seine

15 novembre 2018

vote, c'est très bien. Qui est contre ? (4 votes contre : M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLE, M. DODEMAN.) Très bien. Terminé.

Nous avons adopté... Qui s'abstient ? (1 abstention : Mme BRANNENS.) Madame BRANNENS s'abstient. Et donc la délibération est adoptée.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ça ne fait pas honneur à cette assemblée, Madame FOURCADE.

Mme FOURCADE.- Eh bien écoutez, je vous laisse libre d'apprécier le résultat de ce jugement.

M. DODEMAN.- La prochaine fois, on va bâillonner l'opposition.

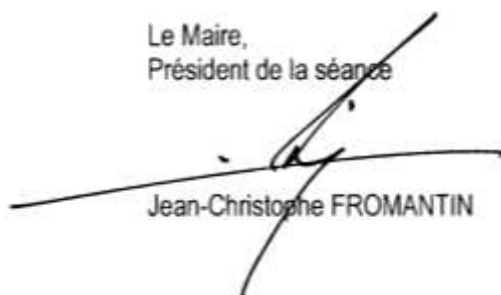
Madame FOURCADE clôt la séance à 21 heures 59.

Le secrétaire de séance



Bertrand BESSE

Le Maire,
Président de la séance



Jean-Christophe FROMANTIN